

Anzême

Bulletin Municipal 2015



SOMMAIRE

État civil	p 2
Mot du Maire	p 3
Conseil municipal	p 4 à 5
Les travaux	p 6 à 7
Communauté Agglomération	p 8 à 9
Ecole	p 10
Les services	p 11
En bref	p 12 à 18
Commerce/artisanat	p 19
Les associations	p 20 à 24
Infos diverses	p 25 à 27
Actualité	p 28 à 29
Un peu d'histoire	p 30 à 31

ETAT CIVIL

6 NAISSANCES

GALATAUD LUCKAS NÉ À GUÉRET, LE 17/02/2014
GALATAUD BRAYAN NÉ À GUÉRET, LE 17/02/2014
LEPAGE TOM NÉ À LIMOGES LE 25/02/2014
DUMOULARD MYLA NÉE À LIMOGES LE 01/05/2014
GLOMOT ADRIEN NÉ LE À GUÉRET LE 03/07/2014
COLOMBEYRON AMÉLIE NÉE À GUÉRET LE 30/10/2014
ALGIERI LUCA NÉ À GUÉRET LE 11/11/2014

3 MARIAGES

FILLETTE DIDIER ET PONCHANT ODILE LE 12/07/2014
DUPEUX STÉPHANE ET SEGRET VIVIANE LE 26/07/2014
DECHORGNAT CHRISTOPHE ET BOUCHENCHEN SONIA LE 23/08/2014

9 DÉCÈS

HENRI ANDRÉ LE 12/03/2014
DENIS LOUISE VEUVE TOURTEAU LE 19/03/2014
DELIGNY VEUVE GUERRIER THÉRÈSE LE 30/05/2014
SUDRON ELIE LE 01/07/2014
RONDONNEAUD ROBERT LE 22/07/2014
REVEIL ANDRÉ LE 25/07/2014
SUDRON VEUVE BAZELARD GEORGETTE LE 08/09/2014
RIVIERE FABRICE LE 17/09/2014
TINGAUD MADELEINE ÉPOUSE CHATEAUVIEUX LE 20/11/2014

NOUVEAUX HABITANTS :

AUBE

- GODEFROY Claire et ses enfants Titouan et Anouk
- COLOMBEYRON Emilie et GERBAUD Jean-Claude

LE BOURG

- ROBIDAS Hugues et ses enfants
- GUICHARD Nicolas et BESSE Aurore
- CROUZILLE Elodie
- GREGOIRE Marine
- GIRY Steve et LACONCHE Ingrid
- COLAS Chantal

BUSSEROLLES

- CHAPUT Yohan et Caroline

CHIGNAVIEUX

- DEVERGE Yoann et CARENTON Céline et leur fils Matis

CHIGNAROCHE

- MALHERBE Priscilia et VILLARD Thomas
- DIAS DUARTE Cyril et PRADAUDE Amélie
- CALAIS Emilie et TORRENT Sylvain

CLERAT

- BENAS Jean-Claude
- LIBAUD Fabien
- BEAUFERT Coralie

FOURNOUE

- DEVERSON Aurélien
- GADAL Christophe et Sandra et leurs enfants Gabriel et Charlotte
- BEAUDIMENT David et GALLAIS Justine

PECHADOIRE

- JOYEUX Nicolas et MOREAU Marie et leur fille Léna

PUY CHAILLAUX

- AMATHIEUX Pauline et SIMONNET Anthony
- VERNHES Maryline et Grégory
- OLIVEIRA Régis et Emilie
- SAGNARD Steeve et PETAVY Marina et leurs enfants

MAIRIE D'ANZEME

Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat au public

Lundi de 13 H 30 à 17 H 30
Mardi de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30
Mercredi de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30
Jeudi de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30
Vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30
Le 1er samedi de chaque mois de 8 H 30 à 12 H.

Permanences de M. le Maire

Tous les mercredis de 10 H à 12 H
et sur rendez-vous les autres jours.

Contact

☎ 05.55.52.20.08

Mail : mairieanzeme@orange.fr

LE MOT DU MAIRE

Les fêtes avec leurs joyeuses réunions en famille et avec les amis sont désormais passées. Le moment de faire le bilan de l'année passée est venu.

Cette année avait lieu le renouvellement du Conseil Municipal. Pour ces élections, la participation a été forte ce qui montre votre attachement à ces élections de proximité. Nous devons être attentifs au maintien de cet échelon important pour les citoyens français et ses compétences : la Commune est un maillon indispensable à la démocratie de proximité.

Toute la nouvelle équipe élue vous remercie de la confiance que vous lui avez accordée. Anciens et nouveaux conseillers, tout le monde s'est vite mis au travail pour réaliser les projets annoncés : poursuite de la réfection des routes communales et des chemins ruraux, création du site internet de la Commune pour diffuser, communiquer et partager les informations (il sera présenté lors de la cérémonie des vœux à la population le samedi 24 janvier 2015), poursuite de la rénovation et de l'aménagement des bâtiments communaux, mise en place des nouveaux rythmes scolaires avec les activités péri éducatives, lancement du projet d'extension et de rénovation des locaux scolaires...

Vos élus tiennent également toute leur place au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret sur ses champs de compétences : tourisme, transport, habitat...

Vous retrouverez dans ce bulletin les différents évènements qui ont marqué l'année 2014 ainsi que des informations essentielles, pratiques ou surprenantes ! Que tous ceux qui participent ainsi à rendre notre Commune attractive et à y développer le bien vivre ensemble soit ici remerciés. Le recensement qui aura lieu en 2015 nous permettra de le mesurer.

Bienvenue aux nouveaux habitants, bonne retraite à Liliane et Colette et je souhaite que l'année 2015 soit douce pour vous tous et toutes et pour vos proches.

Restons les pieds sur terre mais avec la tête tournée vers les étoiles !



HOMMAGE A ANDRE REVEIL

André REVEIL, qui nous a quittés trop tôt ce 25 juillet 2014 et trop brutalement, a laissé un grand vide au sein de notre Conseil Municipal. Il n'aurait sans doute pas souhaité un grand écrit à sa mémoire mais, nous avons tenu à lui rendre un hommage sincère au travers de ces quelques lignes dans les colonnes du Bulletin Municipal de la commune.

En tant que Conseiller Municipal, nous avons apprécié, son investissement au service du bien public, la justesse de ses remarques dans l'avancée des dossiers et des travaux qu'il suivait avec efficacité .

En tant qu'être humain, sa simplicité, son humour, sa bonhomie et la grande dérision dont il pouvait faire preuve nous manquent.

Avec toute notre affection à sa famille.

Les membres du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL

LE 23 MARS DERNIER, LES ANZÈMOISES ET ANZÈMOIS ÉTAIENT APPELÉS AUX URNES POUR RENOUELER LEUR CONSEIL MUNICIPAL. AVEC 71,5 % DE PARTICIPATION, ILS ONT MONTRÉ LEUR ATTACHEMENT AUX ÉLUS DE PROXIMITÉ QUE REPRÉSENTE LE CONSEIL MUNICIPAL

LES RESULTATS DU SCRUTIN

Inscrits : 484 - Votants : 346 (71,5%) - Nuls : 12 - Exprimés : 334

Liste « Agir ensemble pour Anzême »

Jean-François LEMOINE	75,74 %	253 voix - élu
Alain FAVIERE	74,85 %	250 voix - élu
Frédéric GOIGOUX	70,95 %	237 voix - élu
Jacques CONSTANTIN	68,86 %	230 voix - élu
Joëlle GRAVE	65,86 %	220 voix - élue
Yvette BARBE	65,86 %	220 voix - élue
André REVEIL	64,37 %	215 voix - élu
Stéphane GAUDON	63,77 %	213 voix - élu
Pierre MAGNON	60,47 %	202 voix - élu
Alain HIRAUT	58,38 %	195 voix - élu
Ghislaine RENON	57,18 %	191 voix - élue
Viviane GUITTARD	57,18 %	191 voix - élue
Nicole BEAUDROUX	56,88 %	190 voix - élue
Renée HENRI	56,28 %	188 voix - élue
Josette DUCHER	54,49 %	182 voix - élue

Liste « Un autre choix pour Anzême »

Franck ROUSSILLAT	45,20 %	151 voix
Sébastien CAUDOUX	40,71 %	136 voix
Didier VIRLOJEUX	37,12 %	124 voix
Philippe GORIN	37,12 %	124 voix
Bruno SALSKOUSKI	35,92 %	120 voix
Jean-Pierre GUITTARD	34,43 %	115 voix
Monique COLOMBEYRON	31,13 %	104 voix
Christiane METON	30,23 %	101 voix
Christelle FOREAU	29,94 %	100 voix
Agnès ROUSSILLAT	29,64 %	99 voix
Patrick FERE	26,34 %	88 voix
Sophie JOUANNY	25,74 %	86 voix
Fabrice TAMIAZZO	24,25 %	81 voix
Sébastien MARTIN	17,96 %	60 voix

Candidature individuelle

Muriel MOEHRING	8,98 %	30 voix
-----------------	--------	---------

LES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL



De gauche à droite - debout : Frédéric GOIGOUX, Ghislaine RENON, Stéphane GAUDON, Josette DUCHER, Viviane GUITTARD, Yvette BARBE, Pierre MAGNON, Jean-François LEMOINE

De gauche à droite - assis : Renée HENRI, Alain HIRAUT - 3^{ème} Adjoint, Nicole BEAUDROUX - 1^{ère} Adjointe, Alain FAVIERE - Maire, Jacky CONSTANTIN - 2^{ème} Adjoint, André REVEIL, Joëlle GRAVE

CONSEIL MUNICIPAL

LORS DE SA PREMIÈRE RÉUNION, LE CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES A DÉCIDÉ D'INSTITUER LES COMMISSIONS PERMANENTES SUIVANTES ET LES ÉLUS SE SONT RÉPARTIS DANS CES COMMISSIONS. ILS ONT ÉGALEMENT DÉSIGNÉ LES DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS.

Composition des Commissions communales

- **Commission chargée des Finances :**

BEAUDROUX Nicole, CONSTANTIN Jacques, HIRault Alain, LEMOINE Jean-François, GRAVE Joëlle, RENON Ghislaine, DUCHER Josette.

- **Commission chargée des Travaux :**

CONSTANTIN Jacques, HIRault Alain, LEMOINE Jean-François, GOIGOUX Frédéric, GAUDON Stéphane, MAGNON Pierre, DUCHER Josette.

- **Commission chargée des relations avec l'école, gestion de la cantine et des activités périscolaires :**

BEAUDROUX Nicole, GOIGOUX Frédéric, BARBE Yvette, HENRI Renée.

- **Commission chargée des sports, des loisirs et de la vie associative :**

LEMOINE Jean-François, GOIGOUX Frédéric, BARBE Yvette, GRAVE Joëlle, GUITTARD Viviane.

- **Commission chargée de la Communication : site internet et bulletin municipal :**

GOIGOUX Frédéric, GRAVE Joëlle, RENON Ghislaine, HENRI Renée, DUCHER Josette.

- **Commission chargée de l'étude et du suivi des dossiers de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret :**

BEAUDROUX Nicole, LEMOINE Jean-François, GOIGOUX Frédéric, GRAVE Joëlle, RENON Ghislaine, DUCHER Josette.

- **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Anzème en application de l'article L. 123.6 du Code de l'Action sociale et des familles ont été désignées :**

RENON Ghislaine, GRAVE Joëlle, GUITTARD Viviane, DUCHER Josette.

Délégués aux organismes extérieurs

- **Syndicat primaire d'électrification de Saint-Vaury et au secteur de SAINT-VAURY/DUN-LE-PALESTEL**

- ◇ Délégués titulaires : HIRault Alain et MAGNON Pierre

- ◇ Déléguées suppléantes : BARBE Yvette et DUCHER Josette

- **Syndicat intercommunal pour le développement de l'informatique communal**

- ◇ Déléguée titulaire : RENON Ghislaine

- ◇ Déléguée suppléant : GRAVE Joëlle

- **SIERS**

- ◇ Délégué titulaire : GOIGOUX Frédéric

- ◇ Délégué suppléant : CONSTANTIN Jacques

- **Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Vallée de la Creuse**

- ◇ Déléguées titulaires : GUITTARD Viviane, HENRI Renée

- ◇ Délégués suppléants : MAGNON Pierre, RENON Ghislaine

- **Comité National pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)**

- ◇ RENON Ghislaine

- **Désignation d'un correspondant « forêt » pour la charte forestière du Pays de Guéret**

- ◇ Titulaire : HIRault Alain

- ◇ Suppléant : LEMOINE Jean-François

- **Désignation d'un correspondant « accueil » pour la gestion des actions du Pôle Local d'Accueil**

- ◇ Titulaire : DUCHER Josette

- ◇ Suppléante : GRAVE Joëlle

- **Désignation d'un correspondant « défense »**

- ◇ CONSTANTIN Jacky

LES TRAVAUX

LES TRAVAUX, QU'ILS SOIENT RÉALISÉS PAR LES ENTREPRISES OU EN RÉGIE PAR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX ONT LE MÊME BUT : EMBELLIR, RÉNOVER, RENDRE PLUS FONCTIONNELS OU TOUT SIMPLEMENT ENTRETENIR LES LOCAUX. DE PLUS EN PLUS, NOUS FERONS EN SORTE D'Y INCLURE DES CRITÈRES EN TERME D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

A L'ÉPICERIE



Après l'incendie qui avait ravagé une partie du logement de l'épicerie, les travaux de restauration commencés début mai ont été achevés fin juillet. Les entreprises sont intervenues pour tous les travaux de gros œuvre : placoplâtre, électricité, chauffage et plomberie, peintures, pose de lino au sol. Les employés communaux ont effectué le montage des meubles de cuisine achetés par la commune, des petites finitions et ont également nettoyé les extérieurs.

Quelques aménagements supplémentaires ont été effectués à la demande de Madame DUMOULARD et ont entraîné **un coût de plus de 500 €** hors prise en charge de l'assurance.

A L'ÉCOLE



Il était nécessaire de refaire la toiture endommagée de l'école et du préau. Les travaux qui se sont étalés du 22 au 30 avril ont été effectués avec soin et propreté par une entreprise locale. Une bâche au dessous des tuiles a également été posée pour protéger des infiltrations de neige entre autre.

Coût de l'opération : 21 330 €



Le nombre d'enfants qui fréquentent l'école augmente, et la salle de classe située à côté de la bibliothèque était devenue trop petite pour accueillir les nouveaux.

Une cloison a donc été tombée, le coin bibliothèque a été réaménagé. L'entrée a été refaite pour plus de confort et moins de dépenses énergétiques. L'installation de la porte entre la bibliothèque et la classe est prévue et comme il s'agit de faire du sur mesure elle a été commandée.

Coût des travaux : 6 813 €

DANS LE LOTISSEMENT PUY CHAILLAUX ET A FOURNOUE



A la demande de plusieurs familles du lotissement Puy Chaillaux et de Montbut dont les enfants utilisent les transport en commun pour se rendre au collège un nouvel abri bus a été installé par les employés municipaux.

D'autres abris bus sont prévus dans les villages et devraient être implantés dans les prochaines semaines, en particulier à Fournoue.

Coût d'achat : 1 287 €

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX

LES EMPLOYÉS COMMUNAUX DOIVENT SOUVENT INTERVENIR POUR DE PETITS TRAVAUX NÉCESSAIRES POUR LES ADMINISTRÉS. CE NE SONT PAS FORCÉMENT DE GROSSES INTERVENTIONS MAIS ELLES DEMANDENT UNE MANUTENTION IMPORTANTE DE MATÉRIAUX ET OUTILLAGES DIVERS

Pour 2014, ils ont busé des fossés à Birat et des canalisations des eaux de la route au Theil, posé un regard à Puy Barjon, mis en sécurité un puits à Ventenat, installé des pancartes dans le bourg pour indiquer les bâtiments communaux, nettoyé les espaces verts de l'épicerie et du logement de la boulangerie, du lotissement Puy Chaillaux, du bourg mais aussi entretenu la plage et le camping, remplacé le grillage de la cour de l'école, sans parler des multiples coups de pinceaux de peinture chaque fois que nécessaire... la liste est longue et les demandes multiples.

LES TRAVAUX

DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX



Après le passage de Thibault PARIS, Ingénieur en Energie, au sein des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, les travaux d'isolation des tuyaux de chauffage et pose de boîtier de régulation pour les économies d'énergie ont débuté dans les bâtiments communaux.

Coût des travaux : 6 544,91 €

VOIRIE ET CHEMIN



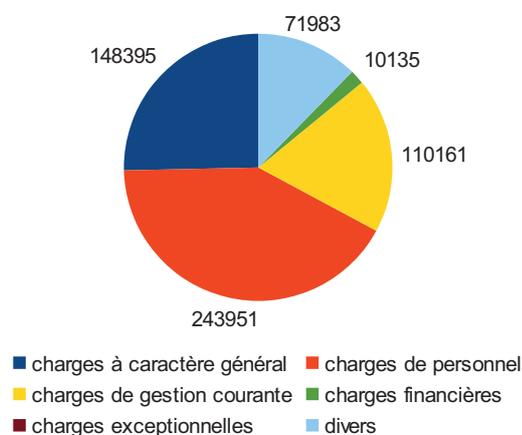
Plusieurs routes ont bénéficié d'une reprise en point à temps automatique ou profilage complet de la chaussée :

- village de Fournoue
- Chignaroche à la Veillère et de la Veillère vers Theix
- De la Veillère à Clérat
- Et une partie du village de Montbut.

Coût des travaux : 54 403,44 €

UNE NOUVELLE PRÉSENTATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR PLUS DE LISIBILITÉ ET DE COMPRÉHENSION

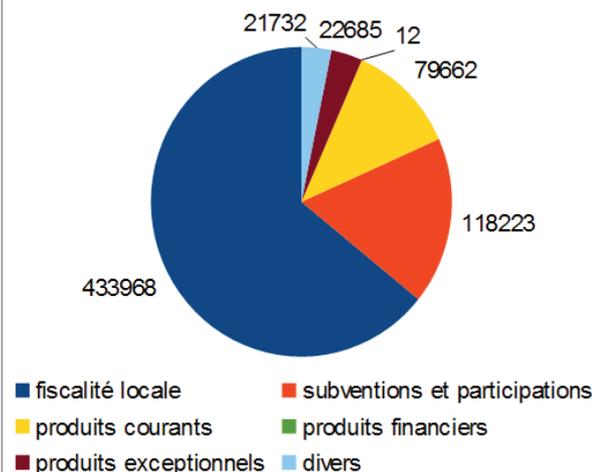
Dépenses de fonctionnement 2013 (en euros)*



Les dépenses de fonctionnement sont divisées en six catégories

- **Les charges à caractère général** : achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...
- **Les charges de personnel** : salaires et charges sociales
- **Les charges de gestion courante** : subventions et participations, dont 79.855 € au SIERS pour les travaux et le remboursement des emprunts des travaux, indemnités des élus...
- **Les charges financières**: intérêts des emprunts, frais de renégociation...
- **Les charges exceptionnelles**: subventions exceptionnelles, amendes...
- **Les charges calculées** : dotations aux amortissements et provisions...

Recettes de fonctionnement 2013 (en euros)



Les recettes de fonctionnement sont divisées en six catégories

- **La fiscalité directe locale**
- **Les subventions et participations** de l'Etat et des autres collectivités, dont les dotations
- **Les produits courants** : locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics
- **Les produits financiers** : produits des placements...
- Les produits exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation...)
- Les produits calculés (reprises sur amortissements et provisions)

* les comptes 2014 ne sont pas clos à l'heure où nous imprimons ce bulletin

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

DES INTERVENTIONS SUR NOTRE TERRITOIRE COMMUNAL ET DES SERVICES À VOTRE DISPOSITION, IL NOUS SEMBLE IMPORTANT DE VOUS TENIR INFORMÉS DE CE QUI SE PASSE AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET

TOURISME : ZOOM SUR LA SAISON ESTIVALE

Pour le **site de Péchadoire à Anzême** comme pour son voisin, le site de Lavaud à Jouillat, l'été aura malheureusement été marqué par l'interdiction de baignade à partir du 15 juillet et cela jusqu'à la fin de la saison. Une situation qu'ont connue de nombreux sites de baignade du Limousin. La communauté d'agglomération du Grand Guéret, dans le cadre d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques a lancé une étude diagnostic sur la rivière Creuse et ses affluents dont un des enjeux forts concerne la qualité bactériologique des eaux et notamment l'évaluation des causes du développement des cyanobactéries. Il est important pour notre zone à fort enjeu touristique qui voit depuis plusieurs années des perturbations importantes de son activité à cause de ce phénomène d'en connaître les origines et de chercher des solutions pour y remédier.



Heureusement, malgré aussi une météo capricieuse, la location des 5 mobil homes (70 % de taux d'occupation) et le camping d'Anzême ont fonctionné relativement normalement et une enquête de satisfaction a montré que ces désagréments n'avaient globalement pas compromis le désir de revenir sur nos sites.

Par contre, les gîtes du Puy Chaillaux fonctionnent au ralenti depuis quelques années pâtissant de leur implantation loin d'un site de baignade. Ils sont surtout loués pour des rassemblements familiaux grâce à la salle située sous les gîtes permettant de réunir une cinquantaine de convives.

Les nombreuses activités proposées par la station Sports Nature ont été appréciées. En particulier :

- la descente de la Creuse en canoë-kayak : le canoë avec 464 personnes pour 33 séances. La location et le point de départ se trouvaient sur la plage de Péchadoire, à la base de loisirs d'Anzême. Les clients étaient acheminés en navette jusqu'au pont de Glénic, la descente de 6,5 km de Glénic à Anzême dure environ 2 H 30,
- la course d'orientation avec 163 personnes sur 9 séances,
- la rando VTT avec 145 personnes sur 11 séances,
- l'escalade avec 135 personnes sur 13 séances.

À 90 %, ce sont des groupes, notamment des centres de loisirs qui en profitent et donc encore peu d'individuels. 11 animateurs sportifs diplômés d'Etat et un guide de pêche étaient mobilisés sur la saison estivale. En 2015, la saison pourrait être allongée et l'offre ouverte aux scolaires.

Sur la plage d'Anzême, il y a aussi eu des animations avec l'UFOLEP en partenariat avec l'office du tourisme du Grand Guéret : le **Playa Fun** les mardis de 15 H à 18 H pour découvrir en famille ou entre amis des activités ludiques comme le flingo beach, le speed ball, ou le speedminton sans oublier la slakline, sangle sur laquelle on marche en équilibre, la relaxation ou la zumba.

Le Playa Tour a également, encore une fois, fait une étape en Creuse à Péchadoire du 24 au 26 juillet, avec plus de 35 activités (canoë, sports d'opposition et collectifs, cyclisme, cirque, trampoline...), un marché semi nocturne avec des producteurs locaux, des animations Zumba et un village des partenaires composé de 10 structures pour sensibiliser le public au développement durable, à la prévention et au secourisme, au sport santé et au sport handicap.

Une soixantaine de bénévoles ont épaulé l'équipe UFOLEP Creuse durant toute la manifestation qui a touché 650 personnes soit plus de 200 par jour et ce malgré l'interdiction de baignade sur le site.



Service de location toute l'année :

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret propose toute l'année la location de VTT adultes et enfants et de VTT adultes pour la pratique de la descente.

Nouveau ! Circuits de randonnée pédestre et circuits VTT :

Depuis 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a créé, aménagé et balisé, en collaboration avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre un réseau de 20 PR (Petite Randonnée) sur l'ensemble du territoire des Monts de Guéret et 1 boucle de Grande Randonnée de Pays. Les Monts de Guéret est aussi « Site VTT », labellisé par la Fédération Française de Cyclisme.

Suite à l'arrivée de la commune d'Anzême, il a été décidé d'étoffer l'offre avec le balisage de 2 circuits pédestre et 2 circuits VTT. Depuis septembre 2014, le balisage peinture des circuits pédestre est terminé tout comme la pose des balises des circuits VTT.

Au printemps 2015, la Communauté d'Agglomération a programmé la pose des mâts directionnels et des panneaux de départ des circuits pédestre.

Le territoire des Monts de Guéret propose 25 sites d'activités que vous pouvez pratiquer en toute autonomie. Pour cela, n'hésitez pas à consulter le site : www.sportsnature-montsdegueret.fr

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET



Circuits pédestre (balisage jaune)

- N° 23 : « Le Cros du Loup », boucle de 10km au départ de la mairie.
- N° 24 : « Le Theil », boucle de 10km au départ de la mairie.

Circuits VTT

- N° 33 : « Le bois de Montbut », boucle de 10 km au départ de la mairie – niveau facile.
- N° 34 : « La Sciauve », boucle de 28 km au départ de la mairie – niveau difficile.

Vous pouvez retrouver toutes les fiches des circuits sur www.lesmontsdegueret.fr (rubrique « sports de nature ») ou sur www.tracegps.com



TRANSPORT : Pour tout renseignement, vous pouvez téléphoner au 05.55.51.91.91.

Le **réseau Agglo'bus** a évolué pour améliorer son offre. Il a adapté ses lignes urbaines et ses services sur le Grand Guéret pour mieux répondre aux besoins des habitants du territoire et faciliter ainsi leur mobilité. Après une année de fonctionnement, le nombre de déplacements est de 67.740.

Il y a, **4 lignes urbaines** A, B, C et D à Guéret et le **transport à la demande**. Ce dernier permet à partir de n'importe quel village de la commune d'arriver à Guéret à 8 H 10 ou 10 H 25 du lundi au samedi ou à 13 H 45 du lundi au vendredi pour en repartir à 12 H 15 du lundi au samedi ou à 15 H 40 ou 18 H du lundi au vendredi.

A noter que des navettes supplémentaires ont également été mises en service pour rejoindre les EHPAD et établissements de santé du territoire (Ajain, La Chapelle-Taillefert, Bussière-Dunoise, CMN de Ste-Feyre, Centre La Valette à St-Vaury). Sur l'année, le TAD (transport à la demande) a permis de réaliser 1041 déplacements dont 185 pour Anzême.



BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA DU GRAND GUÉRET :

8, avenue Fayolle - 23000 GUERET - ☎ 05.87.63.00.08

bmi-gueret.fr

Ouverture :

- Mardi : 12 H à 18 H
- Mercredi : 10 H à 18 H
- Jeudi : 15 H à 20 H
- Vendredi : 14 H à 18 H
- Samedi : 10 H à 18 H

L'inscription est gratuite et donne la possibilité d'emprunter tous types de documents.

Diverses animations ont lieu tout au long de l'année. Une **balade littéraire** intitulée « Du côté des cascades, quand on s'promène » a eu lieu à Anzême le vendredi 25 juillet réunissant les amoureux des livres et ceux des promenades en pleine nature. Une promenade pour chanter l'eau, les plaisirs de la pêche, les balades en forêt en compagnie de poètes et d'écrivains amoureux de la nature : Tristan L'Hermite, Maurice Rollinat... lus par Jean-Claude Bray.

La salle des Gorges d'Anzême a également reçu l'exposition « Marionnettes du monde » par le musée itinérant des marionnettes du Monde pendant une semaine en décembre avec la visite d'un grand nombre de classes des écoles du territoire.

HABITAT :

Vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie, de confort et de mise aux normes, de rénovation du bâti, des travaux liés au handicap ou au maintien à domicile des personnes âgées : des aides financières peuvent vous être accordées sous forme de subventions, prêts à taux réduit, crédits d'impôt. L'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, la Région Limousin et le Conseil Général attribuent des subventions aux propriétaires occupants et bailleurs pour faire réaliser des travaux et améliorer le bâti et le confort dans leur logement, ou pour valoriser leur patrimoine locatif.

Sandra DOMINGUE, animatrice habitat et Serigne SYLLA, son assistant, répondent aux demandes des particuliers par téléphone au 05.55.41.08.48 ou sur rendez-vous au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret au 9, avenue Charles de Gaulle à Guéret, les après-midi du lundi au jeudi de 14 H à 16 H 30.

ECOLE

PLUS D'ÉLÈVES, DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES, PLUS D'ACTIVITÉS PÉRI ÉDUCATIVES ET DES PERSONNELS NOUVEAUX : TOUT SE PASSE BIEN À L'ÉCOLE MÊME SI LES ENSEIGNANTS ET LES ÉLUS SERONT ATTENTIFS À FAIRE UN BILAN DE CETTE NOUVELLE ORGANISATION ET EN TIRER TOUTES LES CONCLUSIONS POUR LE BIEN ÊTRE DES ENFANTS

Tous les élèves et toute l'équipe de l'école primaire vous souhaitent une belle et bonne année 2015 !

Avec l'arrivée de Léa en Toute Petite section et de Nina en Petite Section, l'effectif de l'école atteint 62 élèves en ce début d'année ; tout ce petit monde est réparti dans les trois classes que compte l'école :

- une classe de maternelle et ses 27 élèves, avec Mme VERGUET et Mme GAZONNAUD
- les CP-CE1, au nombre de 17, avec Mme LAVEYSSIÈRE
- les CE2-CM1-CM2, 19 élèves, avec Mme MÉDEAU, qui assure également les fonctions de direction, et M COLOMBEAU. Les plus grands de l'école occupent une classe plus spacieuse depuis la rentrée de septembre 2014, depuis les travaux de l'été dernier.

Cette année est une année pleine de changements : les nouveaux rythmes avec des journées d'école plus courtes et le mercredi matin en classe, les activités proposées en fin d'après-midi par la mairie, l'arrivée de Mme BALLÈRE à la cantine avec Mlle BEAUJOIN et de Mlle BARTHELD, en tant qu'ATSEM dans la classe de maternelle et pour les activités péri-éducatives.

Concernant les projets de l'école, les élèves continuent à bénéficier des rencontres sportives de secteur grâce à l'adhésion à l'USEP financée par l'Association des Grands Ecoliers, au programme Ecole et Cinéma, aux spectacles de la Fabrique à Guéret...

Nous travaillons cette année particulièrement avec la Médiathèque de Guéret, un blog pour l'école est en train d'être mis en place, et une classe découverte est en préparation pour le mois de juin pour les élèves de la classe de CE2-CM1-CM2.

Nous profitons de ce bulletin comme chaque année pour remercier les parents et toutes les personnes qui nous soutiennent par leur présence, leur investissement, sans oublier leur bonne humeur !

L'équipe enseignante.



Pause goûter après le semi-marathon à Saint-Vaury, les cycle 3 avec Christelle Espié au salon de littérature jeunesse à Bourgneuf et la Fête de Noël

MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES ET DES ACTIVITÉS PÉRI ÉDUCATIVES

Activité de peinture pour ...



un réfectoire où bananes et raisins se donnent la main sur les murs

À la rentrée de septembre 2014, l'école d'Anzême a dû se réorganiser pour appliquer la réforme des rythmes scolaires. Cela a entraîné une refonte des emplois du temps des personnels de l'école.

Dorénavant les horaires de classe sont les suivants : de 9 H à 12 H les lundi, mardi, **mercredi**, jeudi et vendredi et de 13 H 30 à 15 H 45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La commune a maintenu la garderie gratuite à partir de 7 H le matin et jusqu'à 18 H 30 le soir.

La cantine scolaire fonctionne tous les midis y compris le mercredi.

Des activités péri éducatives gratuites sont mises en place après les cours de l'après-midi de 15 H 45 à 16 H 30 et de 16 H 30 à 17 H 15. Les mardis et les vendredis, elles sont encadrées par des employées communales, Adeline BEAUJOIN et Tiphonie BARTHELD, qui proposent des activités manuelles, artistiques ou physiques et sportives. Les lundis, un intervenant du CPIE, Mathieu NESEN, propose des activités liées à la découverte et à la protection de l'environnement. Les jeudis, des bénévoles proposent une initiation à la photo numérique : Joël CARTAUD et Georges MALARTRE ou à la broderie : Viviane GUITTARD. Un grand merci à eux pour leur aide.

Les mercredis à 12 H, une navette en car est mise en place pour les enfants qui souhaitent rejoindre le Centre de Loisirs de Saint-Fiel l'après-midi. Une participation de 1,50 € par voyage est demandée aux familles.

LES SERVICES

POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LA COMMUNE, QUI REÇOIVENT UN BULLETIN MUNICIPAL DÈS LEUR INSTALLATION, LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE RUBRIQUE LEUR PERMETTENT DE CONNAÎTRE LES SERVICES QUI SONT À LEUR DISPOSITION

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les heures d'ouverture

- Du lundi au vendredi de 8 H 30 à 11 H 15 et le samedi de 8 H 30 à 9 H 30

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

- La Bibliothèque communale est ouverte tous les jeudis de 15 H 30 à 17 H 30

LES SERVICES À DOMICILE

Vous êtes ou connaissez une personne qui a besoin d'un soutien dans les tâches quotidiennes, vous souhaitez une aide pour entretenir votre foyer, vous avez besoin de faire garder votre enfant..., **ELISAD met à votre disposition des aides à domicile.**

L'association vous accompagne au quotidien, de l'entretien du cadre de vie en passant par les courses, l'aide aux sorties, la garde d'enfants...

- ELISAD pour la maison : ménagez-vous, dégagez du temps libre
- ELISAD pour la personne : « restez chez soi » et maintenir son autonomie en toute confiance
- ELISAD pour les enfants : le bien être des enfants et la tranquillité des parents.

Des avantages financiers peuvent vous être accordés : en fonction de votre âge, de votre situation et de vos revenus, pour plus de renseignements prenez contact au ☎ 05.55.52.72.50 ou www.elisad.asso.fr

L'A.L.R.D (Association de livraison de repas à domicile) qui s'adresse à toute personne résidant sur les cantons de Bénévent-l'Abbaye, le Grand-Bourg et Saint-Vaury.

Elle assure un service de livraison de repas froids à domicile 7 jours sur 7. Toutefois, le rythme des livraisons est laissé à votre convenance, vous commandez autant de repas que vous le souhaitez, le temps que vous voulez.

Les plateaux repas sont également adaptés aux régimes sans sel, sans sucre et sans graisse.

Pour tout renseignement : ☎ 05.55.80.38.20

COLLECTE DES DÉCHETS

Tri des déchets

Dans le bac marron, en sac

Vaisselle, faïence, pots et films en plastique, pots de yaourt et blisters, papiers souillés ou gras, polystyrène.

Dans le bac bleu, en vrac et bien vidés

Bouteilles plastique, bidons et flacons en plastique, emballages en carton, briques alimentaires, papiers, magazines et journaux, boîtes de conserves, canettes et aérosol, barquettes en aluminium.

Dans le conteneur à verre : bouteilles, bocaux et pots en verre.

Jours de ramassage

Bac marron (non recyclable)

Le bourg : tous les jeudis

Les villages : les mardis ou mercredis des semaines impaires

Bac bleu (recyclable)

Les mardis des semaines paires pour toute la commune.

DÉCHETTERIES

Accès gratuit pour les particuliers, accès réglementé pour les professionnels. Il est donc **inadmissible** que des personnes continuent à se débarrasser de leurs déchets dans la nature alors que toutes facilités sont mises en place maintenant pour déposer :

- les encombrants, les ferrailles,
- les déchets toxiques : piles, huile de vidange, batteries, peinture...
- les déchets verts : tontes de pelouse, feuilles, tailles de haies.

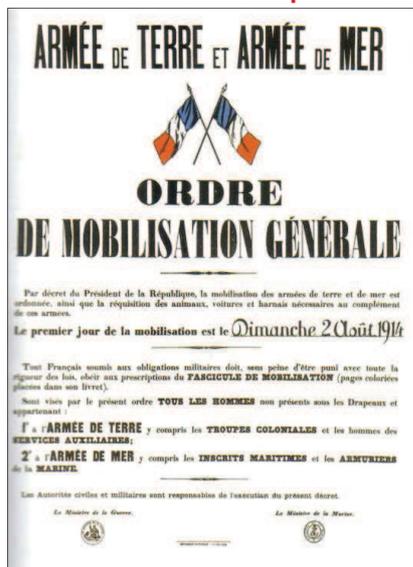
Déchetterie de Guéret : ouverte du lundi au samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H 30.

Déchetterie de Saint-Vaury : ouverte mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 H à 12 H et le samedi de 14 H à 18 H.

EN BREF

**1914-2014 : IL Y A 100 ANS DÉBUTAIT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE.
POUR CÉLÉBRER CE TRISTE ANNIVERSAIRE LE TOCSIN DE L'ÉGLISE A RÉSONNÉ LE 1ER AOÛT ET
LE MONUMENT AUX MORTS A BÉNÉFICIÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE PEINTURE ET
DORURE AU DÉBUT DE L'AUTOMNE**

En France et sur le département



Le vendredi 1^{er} août 2014 à 16 H, le Gouvernement avait invité les maires de toutes les communes de France à faire sonner le tocsin pour commémorer le centenaire de la "mobilisation générale" d'août 1914 et le début de la Première Guerre mondiale.

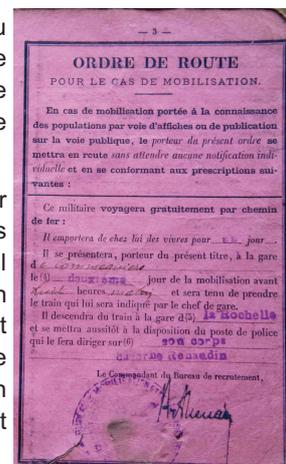


Le 1^{er} août 1914, tous les maires de France étaient avertis de la mobilisation générale par une **dépêche télégraphiée : mobilisation générale, le premier jour de la mobilisation est le dimanche 2 août 1914** ».

A 16 H, les églises ont sonné le sinistre tocsin et les Français découvraient sur la porte des mairies l'ordre de "mobilisation générale" invitant notamment trois millions de réservistes à rejoindre dès le lendemain les 800 000 soldats en service actif.

L'affiche indiquait simplement la date du premier jour de la mobilisation : le dimanche 2 août 1914. Il n'y était pas question de guerre, juste de mobilisation puisque la guerre ne sera déclarée par l'Allemagne que le 03 août. Ainsi débutait le premier conflit mondial, au cours duquel 8,5 millions de Français seront mobilisés de 1914 à 1918.

Chaque homme possédait - et gardait précieusement - son livret militaire. A l'intérieur se trouvait le fascicule de mobilisation. C'est grâce à ce document de quatre pages que chaque homme savait exactement quoi faire une fois la mobilisation décrétée. Il n'y avait pas de convocation individuelle. Une fois l'affichage de la mobilisation réalisé, grâce à son fascicule de mobilisation, chaque homme savait ce qu'il devait faire : être à telle caserne, tel jour à telle heure. Ce système avait l'avantage d'organiser la mobilisation de manière simple, sans que tous les hommes n'arrivent en même temps ou qu'ils ne sachent pas quoi faire. On leur indiquait également d'apporter de quoi se nourrir un certain nombre de jours.



« Le 1er août 1914, la mobilisation débute donc par le carillon des cloches dans toutes les communes creusoises. Dans les villes plus importantes, le garde champêtre accompagné de son tambour est là aussi. Pour terminer, les affiches de la mobilisation générale fleurissent les murs de tous les lieux publics.

A cette époque, les hommes étaient nombreux à l'ouvrage dans les champs car on se trouvait en plein dans la récolte des moissons. Un soleil de plomb rendait le travail encore plus épuisant. Les femmes, souvent les premières informées, accouraient de partout pour aller annoncer la nouvelle. Il y avait des cris, des larmes de toutes ces femmes. L'ordre de mobilisation générale était annoncé pour le dimanche deux août 1914.

Beaucoup d'hommes continuèrent à travailler aux champs jusqu'au soir en pensant à ce qu'allait devenir la récolte pendant leur absence.

Le dimanche, la ville de Guéret était dans une effervescence totale. Tous ces hommes arrivant des quatre coins du département de la Creuse venaient au rendez vous qui leur était infligé. Ils répondaient à l'ordre de la nation. Pour la plupart, ils ne connaissaient pas leur affectation.

Ainsi venait de commencer le long et triste périple pour ces pauvres hommes que l'on venait d'arracher à leur terre natale.» Extrait du blog de Jean-Claude 23 sur le 78 RI (canalblog).

Un soldat sur six ne reviendra jamais. La France y perdra un jeune sur quatre de 18 à 27 ans. La France perdra 1,4 million de soldats et 300 000 civils et il y aura aussi 4 millions de blessés militaires. La Grande Guerre a ravagé les vainqueurs comme les vaincus et chaque famille a vécu 4 années de douleurs, de larmes et de drames quotidiens.

EN BREF

1914-2014 : IL Y A 100 ANS DÉBUTAIT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE (SUITE)

Sur la commune...

Rien que sur la commune d'Anzême, on dénombre 63 morts dont les noms sont gravés à jamais sur le monument aux morts inauguré le 1er novembre 1921.

En cette année 2014, 100 ans après le début de la guerre, nous avons tenu à leur rendre un hommage particulier : les grilles, les pierres, les inscriptions du monument aux morts ont été entièrement repeintes et rénovées, des rosaces ont été ajoutées et en fin de cérémonie, a eu lieu l'appel des 63 morts par le maire accompagné de deux enfants de la commune - Clara GOIGOUX et Axelle ROUS-SILLAT - qui ont répondu par la mention « *Mort pour la France* ».

Les Anzêmois d'aujourd'hui n'oublient pas le sacrifice de ces soldats, ni les souffrances de leurs familles qui ont vu disparaître à jamais un fils, un mari, un père, un ami, un parent. Aujourd'hui, les vétérans de la Grande Guerre ont tous disparu mais il est important d'honorer leur souvenir et leur mémoire et de transmettre cet héritage douloureux aux jeunes générations. Ils nous ont légué des valeurs de courage pour la défense de la Nation et de la démocratie mais également celles du pacifisme.



Rétrospective en photos des cérémonies de l'année 2014



JOËL CARTAUD, PRÉSIDENT DE L'ASCA, DISTINGUÉ POUR SON ENGAGEMENT DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA CREUSE



C'est dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Guéret qu'a eu lieu la très officielle cérémonie de remise des médailles du Tourisme en présence du Député-Maire de Guéret, du Secrétaire Général de la Préfecture, des élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Cette médaille du Tourisme récompense les personnes qui œuvrent sur le terrain pour la promotion du département à travers le tourisme et les actions qui tournent autour comme les animations culturelles ou sportives.

L'implication de Joël CARTAUD, Président de l'Association Sportive et Culturelle, dans l'organisation de randonnées, du balisage et de la cartographie des chemins de randonnées, mais également dans l'organisation d'expositions a été soulignée de manière appuyée.

Ce dernier a toutefois voulu mettre l'accent sur le travail des bénévoles qui l'entourent au sein de l'association en indiquant que cette médaille leur revenait également.

Félicitations au récipiendaire - et aux bénévoles donc ! - pour cette distinction bien méritée !

Source : La montagne du 02.12.2014

EN BREF

APRÈS LE DÉPART EN RETRAITE DE MARIE-CHRISTINE EN 2013, CE SONT LILIANE, EN SEPTEMBRE, ET COLETTE, EN DÉCEMBRE QUI ONT QUITTÉ LES SERVICES COMMUNAUX. TOUTES LES DEUX ONT ÉTÉ RECRUTÉES EN 1982 PAR LE MAIRE DE L'ÉPOQUE, ROLAND AUSSOURD À QUI SUCCÈDERA JEAN-LOUIS VIRLOJEUX EN 1983 PUIS ALAIN FAVIERE EN 2008. CE DERNIER, DANS SON DISCOURS À L'OCCASION DE LEUR POT DE DÉPART LES A REMERCIÉES POUR CES 32 ANNÉES DE BONS ET LOYAUX SERVICES PENDANT LESQUELLES LES ANZÉMOIS ONT PU COMPTER SUR LEUR EFFICACITÉ, LEUR DISCRÉTION ET LEUR DÉVOUEMENT.

LILIANE ROUGERON



Il a rappelé que Liliane ROUGERON avait vu l'école passer d'une vingtaine d'élèves à plus d'une soixantaine et d'une classe à trois classes. Il a également évoqué longuement ce qui revenait le plus quand on parlait d'elle, c'était l'amour qu'elle portait à tous ces enfants, amour qu'ils lui rendaient bien. Et, dans le cœur de tous, enfants et adultes qui ont travaillé avec elle, resteront ancrés tous les bons souvenirs partagés et cela pour longtemps.

COLETTE RIBBE



Pour Colette RIBBE, on s'est souvenu qu'à ses débuts, les mandats, les feuilles de paye, la comptabilité se faisaient à la machine à écrire avec les feuilles carbone avant l'apparition des photocopieurs plus performants et la révolution des années 90 avec le passage à l'informatique. Elle aura connu la construction de la première salle polyvalente, la création du Syndicat Mixte des 3 Lacs, les débuts du lotissement Puy Chaillaux et ces derniers mois, le passage à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret qui a nécessité un surcroît de travail. Alain FAVIERE a souligné le plaisir qu'il avait eu à travailler avec elle en soulignant son sérieux, sa rigueur et son calme olympien face à toutes les situations. Il l'a complimentée pour tout son travail au service des administrés d'Anzême en indiquant qu'être secrétaire de mairie dans une commune rurale, c'est presque un sacerdoce car c'est être l'interlocuteur privilégié dans tous les moments importants de la vie des habitants, c'est être en première ligne pour leur répondre, les aider, les conseiller et leur fournir tous les renseignements attendus.

Le Maire d'Anzême a souhaité une carrière aussi longue et bien remplie que ces deux employées modèles à leurs successeurs : Sandrine BALLERE à la cantine et Ingrid MARONNE au secrétariat de mairie.

Enfin, c'est entourées des trois maires successifs, des conseillers municipaux actuels et passés, de leurs collègues de travail, de leur famille et de leurs amis que Liliane ROUGERON et Colette RIBBE ont reçu de nombreux cadeaux et les vœux de tout le monde de profiter pleinement d'une retraite bien méritée.

LES EMPLOYÉS COMMUNAUX

APRÈS LES DÉPARTS EN RETRAITE DE MARIE-CHRISTINE EN 2013, DE LILIANE ET COLETTE CETTE ANNÉE IL A ÉTÉ NÉCESSAIRE DE RÉORGANISER LES ÉQUIPES

- *Ingrid MARONNE* a succédé au secrétariat de la mairie à Colette RIBBE, partie à la retraite au 1er décembre 2014.
- *Sandrine BALLERE* a succédé à la cantine et au ménage à Liliane ROUGERON, partie à la retraite au 1er septembre 2014.
- *Adeline BEAUJOIN* après un congé maternité a repris son poste d'aide-cantinière, garderie et d'animatrice pour les activités péri-éducatives.
- *Tiphanie BARTHELD* assure le remplacement du congé parental de Carole GOUTTEFANGEAS pour l'année scolaire 2014-2015 en tant qu'aide-maternelle et animatrice pour les activités péri-éducatives.
- *Angélique PIRES* a en charge l'agence postale communale, les hébergements touristiques, la bibliothèque, une partie de la garderie et les salles communales.
- *Francis SALSKOUSKI* a repris son travail à temps complet comme agent technique. Jusqu'à la mi-décembre, il a travaillé à temps partiel thérapeutique : son complément de service était assuré par Stéphane DUPEUX.
- *Jean-François CLAUSS* est agent technique.

EN BREF

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Tous les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire.

La mairie leur délivre une attestation de recensement, document obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement est la condition indispensable à l'inscription sur les listes électorales.

LISTE ÉLECTORALE

Du 1er janvier au 31 décembre 2014, nous avons enregistré pour une population de 553 habitants :

- 12 inscriptions
- 27 radiations,

soit **482** électeurs inscrits sur la liste électorale.

- 2 inscriptions de ressortissants européens en 2014,

soit 6 inscrits sur les listes complémentaires « R ressortissants U.E » pour les élections municipales et européennes.

DERNIERS JOURS DE DÉCEMBRE

A L'ÉCOLE



C'est le moment fort de la fin d'année.

Une joyeuse pagaille envahie la salle polyvalente : parents, grands-parents, oncles, tantes... tout le monde est là pour applaudir les enfants. Mais pour eux, un seul personnage

compte, le PÈRE NOEL qu'ils appellent réunis sur la scène pour recevoir de ses mains le cadeau !!!

Bravo à l'équipe enseignante pour son dynamisme et aux enfants pour leur très grande concentration sur scène !

POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Un colis a été offert aux habitants de la Commune de plus de 75 ans sans oublier les aîné(e)s qui résident en maison de retraite : **80** colis ont été portés par les conseillers municipaux au domicile de chacun ou en maison de retraite et c'est toujours un plaisir d'aller à leur rencontre et partager un peu de leur quotidien et de leurs petits ou grands malheurs ou bonheurs.



LES EXPOSITIONS DE L'ÉTÉ

QUAND ANZÈME REÇOIT LES CRÉATEURS LOCAUX OU EXTÉRIEURS ET DEVIENT UN VILLAGE D'ARTISTES



« Artistes décontractés » - Photo Centre France

Il y a les « ARTISTES DECONTRACTES » qui ont présenté leurs œuvres début juillet dans la salle polyvalente faisant d'Anzème un village d'artistes durant ce mois d'été. Ils étaient neuf, ils se sont connus lors d'expositions ou par le biais de l'association Atelier de vie au Couderc et ont voulu nous faire partager leur passion de peintre, encadreur, photographe, potier...

Et puis, il y a les artistes locaux, deux hommes : José ESPADA, pastelliste et peintre sur soie et Jean-Pierre PETITALOT, tourneur sur bois, et deux femmes : Viviane GUITTARD et Françoise MARCILLAT, brodeuses au point compté. Tous les quatre ont monté fin juillet cette exposition intitulée « D'ART D'ART 2014 » parrainée par l'ASCA. Ils ont présenté plus d'une centaine d'œuvres reflétant leur sensibilité et leur créativité.



« D'Art d'art 2014 »
Photo Centre France



Les membres de Récré Déco

Et enfin, le groupe de RECRE DECO. Tous d'Anzème, une bande d'amis, heureux de se retrouver une fois par semaine pour réaliser des œuvres de peinture sur porcelaine, des poteries, des pastels ou bien encore préparer une exposition de photos.

Ils étaient huit, parrainés par l'ASCA, début juillet à exposer dans la salle de réunion, en toute simplicité, dans la bonne humeur mais sans toutefois négliger la qualité de leur travaux et l'esthétisme du montage de leur expo. Rendez-vous est déjà pris pour 2016.

EN BREF

LES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

LA RÉSERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE SE FAIT À LA MAIRIE. ANGÉLIQUE PIRES ASSURE LE SUIVI DES LOCATIONS, ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE, REMISE DES CLÉS ET ÉTAT DE LIEUX DE SORTIE

	LA SALLE	LA CUISINE
Particuliers de la commune	110 €/1 journée 165 €/2 journées consécutives	50 €/1 journée 75 €/2 journées consécutives
Particuliers extérieurs à la commune	180 €/1 journée 270 €/2 journées consécutives	60 €/1 journée 90 €/2 journées consécutives
Associations de la commune	Gratuité	Gratuité
Expositions	110 €/5 jours hors week-end 110 € pour les 2 jours du week-end	
Ventes commerciales	360 €/jour	

En supplément la consommation électrique est facturée :

- du 1^{er} novembre au 31 mars : 0,15 €/Kw
- du 1^{er} avril au 31 octobre : 0,08 €/Kw

La caution s'élève à 200 €.

POUR INFORMATION

Les horaires des états des lieux ont été fixés en fonction des heures de travail de l'agent responsable afin d'éviter des déplacements qui n'ont pas lieu d'être.

- **L'état des lieux d'entrée et la remise des clés ont lieu le vendredi à 17 H**
- **L'état de lieux de sortie se fait le lundi.**



LES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE RÉUNION

Cette salle communale est plus particulièrement réservée pour les réunions et expositions. Elle est équipée de 15 tables et de 65 chaises et elle peut accueillir jusqu'à 61 personnes.

Les tarifs de location ont été fixés en Conseil Municipal le 12 avril 2011 et sont les suivants :

- Particuliers et associations hors commune : 40 € la journée et 25 € la demie journée
- Pour les associations de la commune, elle est gratuite.



EN BREF

LES ATELIERS INFORMATIQUES ANIMÉS PAR JEAN RENON FONT LE PLEIN DEUX FOIS PAR MOIS



En partenariat avec le Pays de Guéret, des ateliers informatiques sont organisés à Anzême depuis plusieurs années.

En 2014 ces ateliers se sont déroulés dans la salle de réunion de la mairie et depuis septembre un vidéoprojecteur est mis à disposition par la mairie.

Les ateliers sont organisés en 2 groupes de 6 personnes. La plupart des participants viennent avec leur ordinateur portable, toutefois 4 ordinateurs portables sont mis à disposition par le Pays de Guéret pour les candidats qui n'en n'ont pas.

A chaque début de session les participants exposent les soucis qu'ils ont avec leur informatique. Soit le problème est élucidé collectivement le jour

même, soit il est complexe et dans ce cas il sera traité dans un atelier à venir.

Les logiciels utilisés dans un environnement Windows sont gratuits, LibreOffice, Gimp, Scribus, Movie Maker, Firefox, Chrome, Internet Explorer, ...

Après chaque atelier les notes qui ont servi de pilote à l'animateur sont transmises par mail aux participants.

Les ateliers se déroulent le jeudi après-midi, en moyenne 2 fois par mois, en fonction des disponibilités de l'animateur. Voir le calendrier prévisionnel sur www.nonere.fr/Anzeme/

Les inscriptions pour l'année 2015 seront enregistrées au cours d'une réunion d'information qui aura lieu en janvier 2015.

Pour les retardataires, contacter Jean RENON au 05 55 52 75 49 ou jean.renon@laposte.net

CETTE ANNÉE VOUS ALLEZ ÊTRE RECENSÉS.

LE RECENSEMENT SE DÉROULERA SUR ANZÊME DU 15 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2015. VOUS ALLEZ DONC RECEVOIR LA VISITE D'ANGÉLIQUE PIRES OU DE JOSIANE AUSSOURD QUI ONT ÉTÉ RECRUTÉES COMME AGENTS RECENSEURS.

D'ORES ET DÉJÀ, MERCI DE LEUR RÉSERVER LE MEILLEUR ACCUEIL !



Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre

d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour ajuster l'action publique aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transports** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. **Merci de lui réserver le meilleur accueil.**

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr.

Evolutions de la population Anzêmoise

1968	1975	1982	1990	1999	2009
707	601	508	519	536	560

Elue référente du recensement

Yvette BARBE, assure la coordination du recensement et vous pouvez la contacter, si nécessaire, en Mairie

EN BREF

CLIN D'ŒIL : QUAND LES CHEVREUILS S'INSTALLENT DANS LES CÔTES D'ANZÈME



Cet automne, trois chevreuils avaient élu domicile dans les côtes devant la mairie d'Anzême. On pouvait les observer, couchés ou en train de brouter bien tranquillement avant qu'ils ne s'égaillent dans la nature. Il faut croire que le coin était à leur goût puisqu'ils y sont revenus chaque jour et cela pendant plusieurs semaines.



QUELQUES INCIVILITÉS. ET SI NOUS PRENIONS DE BONNES RÉOLUTIONS POUR 2015 !

Incivilité 1 : se débarrasser de ses encombrants n'importe où sur le domaine public.

Bonne résolution : puisque j'ai fait l'effort de les charger dans mon véhicule, au lieu de les vider au bord d'une piste, je fais quelques centaines de mètres de plus pour les décharger facilement et gratuitement à la déchetterie

Incivilité 2 : ne pas ramasser les crottes de son chien après la promenade du matin, par exemple dans le bourg. C'est vrai qu'une crotte, ce n'est pas grand chose mais il y a 365 jours dans l'année !

Bonne résolution : quand je sors mon chien, je prévois toujours des sacs dans ma poche et je ramasse si nécessaire. Je rejoins ainsi les nombreux propriétaires responsables qui donnent une image positive des animaux domestiques

Incivilité 3 : transformer les pistes et les bois en champ de labour avec sa moto tout terrain, par exemple à la cascade des Moulines classée pourtant en zone Natura 2000.

Bonne résolution : je respecte le code de bonne conduite du pratiquant motorisé en pleine nature. Les mauvais comportements focalisent l'attention. Il est dommage qu'une minorité discrédite une activité et incite les élus à prendre des arrêtés d'interdiction. Un partage harmonieux de l'espace est possible avec des efforts et le respect de tous les différents usagers de la nature.

LES BONS USAGES EN FORET



INSCRITS DANS LA CHARTE FORESTIÈRE DU PAYS DE GUÉRET, CES BONS USAGES VISENT À METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE DE LA FORÊT

- Je n'abandonne pas mes détritres dans la nature.
- Je modère mes cueillettes. Certaines plantes sont protégées, d'autres ont une cueillette réglementée.
- Je fais attention à mon chien, notamment en période de chasse ou de reproduction des animaux.
- Je sais que le feu est l'ennemi de la forêt.
- Je ne piétine pas les jeunes pousses fragiles à l'intérieur des parcelles.
- Je respecte la propriété d'autrui lors de mes cueillettes (champignons, châtaignes). 90 % de la forêt est privée. La circulation dans les parcelles est une tolérance mais les fruits appartiennent au propriétaire.
- Je roule responsable, dans le respect de la légalité et en toute sécurité. Je respecte en tout point le code de la route et le code rural. Je ne m'éloigne pas des chemins ouverts à la circulation.
- Je respecte l'environnement et le patrimoine naturel. Je prends connaissance des zones à éviter, des milieux protégés. Je ne fais pas de passages répétitifs.
- Je cohabite harmonieusement avec les autres usagers. Je respecte les itinéraires balisés pour les autres usages (pédestre, équestre, VTT). Je suis courtois.

COMMERCE - ARTISANAT

COMMERÇANTS

LA TAVERNE D'ANZÈME : bar restaurant traiteur

Terrasse d'été sur la vallée

☎ 05.55.51.98.77

Mail : taverne.anzeme@orange.fr

Ouvert toute l'année. Réservation souhaitée.

- Menu du jour 16 €
- Menu ouvrier 13 € (1 entrée, 1 plat, 1 fromage, 1 dessert, 1 café, 25cl vin)
- Menu du soir, week-end, jours de fêtes 18 € à 25 €.
- Pizza à emporter (sur commande)

Nous assurons vos réceptions, mariages, anniversaires, réveillon, repas à domicile avec le chef, groupes, etc...

Soirée à thème une fois par mois (réservation obligatoire).

Paiements acceptés : chèques, espèces, tickets restaurant, chèques vacances.

LE BAR DE LA PLAGE : bar, restaurant

Jean-Marc BLOT

☎ 05.55.51.07.94

Ouvert tous les jours de mai à septembre.

- Soirées musicales, karaoké.
- Moules frites à volonté le vendredi soir.

LE SUPRÊME : boulangerie pâtisserie

4, place du Château à Anzème

☎ 05 55 62 27 65

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi de 6 H 30 à 12 H 30 et de 16 H 30 à 19 H
- Dimanche de 6 H 30 à 12 H 30
- Fermée le mercredi.

EPICERIE L'ANZÉMOISE

☎ 05.44.30.15.07

Ou 06.63.88.12.13

- Mardi à vendredi de 9 H 30 à 13 H 30 et de 16 H 15 à 20 H
- Samedi de 9 H 30 à 20 H
- Dimanche de 9 H 30 à 13 H

WICLIC INFORMATIQUE - Cyrille BERTRAND

☎ 05 55 62 80 02 ou ☎ 06 63 23 70 45

Site internet : <http://www.wiclic.fr>

Email : c.bertrand@wiclic.fr

Vente, conseils, dépannage et télémaintenance informatique pour les professionnels et les particuliers.

Domaines d'intervention :

- Matériels : PC, portables, imprimantes, scanners, routeurs et autres périphériques
 - Sécurité : anti-virus, antispywares, firewalls
 - Réseau et internet : paramétrages, gestion, maintenance du réseau
 - Logiciels : installation paramétrage, aide utilisation
- Systèmes : Windows 9x, NT, XP

ARTISANS DU BATIMENT

SARL ANZEME RECUP, LABESSE Eric

Les Veillères - ☎ 05 55 52 58 29.

Toutes récupérations, pièces occasion en stock magasin, mécanique, dépannages. Ouvert du lundi au samedi

ENTREPRISE GUENDOZ

29, Chignaroche - ☎ 05 55 51 03 69

Mail : mguendouz@orange.fr

Pompe à chaleur, géothermie, solaire, plomberie, chauffage, entretien dépannage

BERTRAND Michel

Le Puy Chaillaux - ☎ 05 55 52 72 17

Scierie mobile (entreprise itinérante de sciage à façon), menuiserie, ébénisterie, vente de bois de charpente, plots.

Barry et Sheila RAY, BSR Rénovations

6, Montbut

Mail : r.barry320@orange.fr ☎ 05 55 80 25 32

Charpente menuiserie, pose de plaques de plâtre, portes et fenêtres, peinture décoration d'intérieur et rénovation en général.

ENTREPRISE L.M LEHUT

☎ 06 66 60 30 60

Plomberie, chauffage, électricité

ARTISANAT D'ART

ADELINE BEAUJOIN CRÉATIONS

24, Chignavieux

☎ 05.55.62.36.74 ou ☎ 06.50.14.01.48

Site internet: <http://www.adelinebeaujoin.fr>

Mail : adelinebeaujoin@gmail.com

Création de bijoux uniques contemporains et ethniques entièrement faits main.

AU DÉTOUR D'UN BOIS

MARINO Christian - 11, Le Theil

☎ 05.55.62.41.70

Site internet : <http://audetourdunbois.eklablog.com>

Mail : christian-dominique@live.fr

Sculpture, tournage, bijoux. Vente sur place.

COMMUNICATION WEB

PEACCOM - Toni DA SILVA COSTA

Agence de communication Web

24, Lieu-dit Chignavieux

☎ 05 55 62 36 74

Site internet : <http://www.peacom.fr>

Mail: contact@peacom.com

ASSISTANTES MATERNELLES

POUZEAUD Martine Clérat ☎ 05 55 52 06 44

MELON Gizelle - Clérat ☎ 06 77 19 18 23

LES ASSOCIATIONS

AAPPMA ANZEME - SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS

UNE ANNÉE 2014 BIEN REMPLIE POUR LES BÉNÉVOLES TRÈS ACTIFS DE L'AAPPMA ENTRE ORGANISATIONS DE RENCONTRES DE PÊCHE, INSTALLATION D'UN PONTON ET CREUSE MÉDIANE FISHING EN COLLABORATION AVEC L'AAPPMA DU PAYS DE GUÉRET, ILS N'ONT PAS VU LE TEMPS PASSER

Les rencontres de pêche

Le 29 juin. Street fishing à Courtille. Une quinzaine de concurrents se sont affrontés sur deux manches et six secteurs à prospecter du bord.

Le 26 juillet. Concours de pêche au coup à ANZEME. Une trentaine de concurrents et concurrentes se sont amicalement affrontés sur 3 heures. Les conditions climatiques clémentes ont favorisé la pratique des différentes techniques autorisées et l'on a assisté à des pêches de bordure principalement sur du petit poisson et plus au large à "l'anglaise ou au feeder" s'adressant à du plus gros poisson, en particulier de la brème de belle taille sur certains postes. Les responsables des 2 AAPPMA, Patrick LIGONNET pour Anzême / Saint-Sulpice-Le-Guéretois et Guy GARAT pour le Pays de Guéret, constataient la qualité du poisson et la variété des espèces capturées, un encouragement pour l'avenir et le développement de la pêche sur ce site.

Le 28 septembre. Rencontre de pêche aux carnassiers à Anzême. Cette rencontre a encore remporté cette année, un beau succès, malgré l'annulation quelques jours auparavant, par la Préfecture, de la rencontre float tube, pour cause de pollution. En cause, la concentration en cyanobactéries toxigènes supérieure à 50.000 cellules par millilitre. Malgré tout, les deux présidents : Patrick LIGONNET et Guy GARAT (également Vice-Président de la Fédération de Pêche de la Creuse), malgré leur déception, ont été ravis de voir que les pêcheurs sont venus en nombre pour cette manifestation.

Toute une journée de pêche, entre convivialité et attention, ont permis à tous de passer une bonne journée, et ce dans la bonne humeur et la convivialité. Un drone a même immortalisé la manifestation ce qui permettra à cette dernière d'être diffusée sur les réseaux sociaux, et de faire connaître en dehors du département, les actions menées par Creuse Médiane Fishing.

En présence de Alain FAVIERE (Maire d'Anzême) et Laurent FOURCADE (EDF) le classement a été donné en fin de soirée.

Le 16 novembre. Sortie de pêche amicale en bateau et du bord entre adhérents sur le barrage de Champsanglard secteur Péchadoire d'Anzême.

Informations diverses sur les différentes activités

La régulation de poissons chats se poursuit par la Fédération Départementale de la Pêche (pose de nasses) environ 400 kg et par notre AAPPMA environ 166 kg de juvéniles soit 80 500 unités.

L'installation du ponton a été réalisée par les bénévoles. Un conventionnement avec EDF a été nécessaire afin de bien établir les responsabilités des deux parties : AAPPMA et EDF.

Les Cartes de pêche. Enfin pour nos amis touristes qui souhaitent pratiquer la pêche, les permis obligatoires sont disponibles sur le site internet de la Fédération Nationale : www.cartedepeche.fr. **Cette année, il n'y a plus de carte papier** (au moment d'acheter votre carte de pêche cliquez sur 23 et choisissez votre AAPPMA). Vous pouvez également vous rendre chez nos dépositaires : Bar-tabac-restaurant LE CAMÉLÉON à CLAVEROLLES (St Sulpice-le-Guéretois), WICLIC (conseil et maintenance - réseaux informatique à ANZEME), l'Office de Tourisme du Grand Guéret, l'AAPPMA à ANZEME qui vous délivreront des cartes par internet.

L'Atelier Pêche Nature a ouvert ses portes dans l'ancien « Point Info » sur le site de la plage. Renseignements et inscriptions au 06.83.17.73.70.

Remerciements et vœux

Nous remercions l'ensemble des bénévoles pour leur dévouement et leur disponibilité, la Fédération de Pêche 23, EDF et l'ADA pour le prêt de matériel, les communes de SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS, CHAMPSANGLARD et ANZEME, le Conseil Général de la Creuse, le Conseil Régional, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour leur soutien financier et technique.

Les membres de l'AAPPMA vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2015.



**L'Assemblée Générale de notre société aura lieu le 6 février 2015, à 18 H 30
Salle polyvalente de ST-SULPICE-LE-GUERETOIS**

LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE



Le temps passe très vite et il est déjà temps de faire le bilan de l'année 2014. La sortie du bulletin municipal est, à chaque fois, l'occasion de revenir sur tous les moments de l'année qui ont marqué la vie de notre association et, comme tous les ans, ils ont été nombreux.

Comme l'indique le nom de notre association, nos activités ont été à la fois sportives et culturelles.

CERTAINES ONT LIEU TOUTE L'ANNÉE :

- La gymnastique d'entretien du mardi soir avec ses 25 participants
- Les après midi jeux d'ENTREZ sans FRAPPER : une vingtaine de participants les 1^{er} et 3^{ème} mercredis après midi.

D'AUTRES SONT TRADITIONNELLES :

- Les randos du mardi soir en juillet et août réunissent plus de cent participants.
- Les randos d'avril et octobre rassemblent 50 marcheurs environ.
- La rando énigme du 25 mai
- Le 5 juillet la rando avec les Amis de La Chapelle a connu son succès habituel et s'est terminée par les grillades à La Chapelle.
- Le spectacle Coqueliconte présenté par la canadienne Arleen Thibault a enchanté un public nombreux le 17 mai.
- La sortie Rando (7-8-9 juin) au pays des Bastides à NAJAC, CORDES sur CIEL et ALBI a enchanté les 50 participants.
- La participation au téléthon qui permet chaque année de verser environ 1500 euros à l'AFM.

D'AUTRES SONT PLUS EXCEPTIONNELLES :

- Le 29 mars Alain HIVER est venu rendre un hommage émouvant à son ami Michel LAVAUD. Son spectacle de chansons de Jean FERRAT s'est déroulé devant une salle comble. A l'issue de la soirée, l'ASCA a remis un chèque de 997 euros à la ligue contre le cancer.
- Les 01 juillet et 05 août, en marge des randos du mardi, José ESPADA a organisé des "CROQUIS RANDOS" au cours desquelles il a prodigué de précieux conseils aux artistes en herbe.
- Le 17 juillet la salle des Gorges d'ANZEME a résonné au son de la musique écossaise de deux grands artistes Joanne MCIVER et Christophe SAUNIÈRE. La qualité de ces artistes a surpris et enchanté les nombreux spectateurs présents.
- Du 05 au 14 Juillet : Exposition de travaux de membres de l'ASCA (peinture sur porcelaine, poteries, photographies, pastels..)
- Du 15 au 27 juillet soutien à l'Exposition d'ART d'ART (travaux de broderies, pastels, bois tournés).
- Participation aux activités extra-scolaires de l'école d'ANZEME (initiation à la photographie assurée par Georges MALARTRE)



L'année 2014 a donc été une année très riche pour notre association et nous a permis d'assurer en moyenne deux activités par semaine. Nous le devons au dévouement des membres de l'ASCA, au soutien de la municipalité d'ANZEME et à la participation de nombreux Anzêmois. Nous souhaitons évidemment pouvoir proposer autant d'activités pour 2015 et nous reviendrons vers vous pour vous proposer notre programme de l'année à venir. En attendant l'ensemble des membres de l'ASCA se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2015.

LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES DISTRACTIONS D'ANZEME

2014, ANNÉE DE TRANSITION. 2015, ANNÉE DU RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU



2014 aura été une année de transition avec les traditionnelles animations proposées par notre association.

La soirée dansante organisée conjointement avec nos amis d'ADAS MUSIC a permis à 300 jeunes de danser aux sons « dance floor » du moment.

Le marché de printemps maintenant traditionnel nous a permis de voir beaucoup de monde sous le soleil d'avril.



Les groupes en action excellente prestation

La foire artisanale et commerciale organisée dans des conditions dantesques ne fait plus recette et les très bons musiciens venus pour l'animer l'après-midi auraient mérité beaucoup plus de monde que les quelques spectateurs réunis devant la scène. Le temps était tellement extraordinaire que le feu d'artifice a été repoussé au 14 août.

Le Grand « dance floor » maintenant traditionnel du 14 août a débuté par le concert d'amis anglais reprenant des tubes rock des années 70/80 et avant la soirée mousse on a pu apprécier le feu d'artifice offert par la municipalité.



La scène "dance floor " est installée il n'y a plus qu'à danser

2015 sera année d'élections pour notre association. Espérons que le nouveau bureau saura trouver le dynamisme et les idées pour animer notre commune.

Bonne année 2015 à tous de la part du bureau et des bénévoles de notre association.

ASSOCIATION DES ARTISANS COMMERCANTS

ENTRE TRADITION, PARTAGE ET GÉNÉROSITÉ... POUR LE PLUS GRAND PLAISIR DES ENFANTS !

Les membres de l'association vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Comme tous les ans, ils ont préparé et offert à chaque enfant de l'école le traditionnel goûter de Noël juste avant les départs en vacances de fin d'année.

Ils ont ainsi distribué une soixantaine de paquets pleins de confiseries tels que chocolat, papillotes, pâtes de fruits... et bien entendu, sans oublier le grand Père Noël en chocolat.



ASSOCIATION DES AMIS D'ANZEME

L'ASSOCIATION DES AINÉS RELANÇÉE GRÂCE À PLUSIEURS BONNES VOLONTÉS

L'association un temps en sommeil est réactivée grâce aux bonnes volontés et à l'investissement de quelques personnes. Les nouveaux statuts viennent d'être déposés en Préfecture. Le bureau tout nouvellement constitué s'est réuni dernièrement et vous proposera un certain nombre d'animations pour 2015 dans les prochaines semaines.

Nous souhaitons plein succès à cette nouvelle équipe, qui, à n'en pas douter saura vous séduire de par la programmation de ses activités et de par son dynamisme mais aussi de par le soutien que vous ne manquerez pas de leur apporter !

Composition du bureau de l'association

Présidente : Viviane GUITTARD

Vice-Président : Jean-François FILLETTE

Trésorière : Sophie JOUANNY

Trésorière Adjointe : Lucette GIRAUD

Secrétaire : Yvette PENOT

Secrétaire Adjointe : Madeleine BERTRAND

ASSOCIATION DES CHASSEURS

L'ART DU CHASSEUR C'EST LE RESPECT DU TERRITOIRE, DES HABITANTS, DE SA FAUNE, DES CONSIGNES QUI LUI SONT DONNÉES. ET NOUS VEILLONS....



La fin d'année s'approche et voici venu le temps de faire le bilan 2014 et de mettre en œuvre les perspectives pour 2015.

Le bureau n'ayant pas été renouvelé cette année, c'est toujours la même équipe qui s'occupe de la gestion de notre association. Faire du bénévolat n'est pas toujours chose simple, il faut savoir donner et recevoir dans le bon comme dans le mauvais.

L'association a trouvé un rythme de croisière satisfaisant où il fait bon se rencontrer pour passer un agréable moment pendant les week-ends. Dans l'équipe, les jeunes chasseurs nous permettent de mettre un peu de sang neuf, espérons qu'ils fassent perdurer dans quelques années notre loisir.

Durant l'année, notre vieux car a été ôté et le terrain rendu à son propriétaire. Notre local étant situé à Birat, au nom de tous, nous remercions les habitants de ce hameau pour le dérangement occasionné avec les véhicules et les chiens. Petit rappel, c'est la cabane de tous les chasseurs.

Nous avons changé les réserves qui étaient précédemment à Forges, Soumande, Chignavieux. Maintenant, elles sont déplacées sur Anzême, Péchadoire et Soumande, Clérat, Ventenat.

Lors de notre dernière Assemblée Générale, nous avons opté pour la vente de bracelet tir chevreuil en été et ce système rentrera en vigueur dès 2015. Nous avons organisé ce même jour un repas froid accompagné d'une après-midi « détente ». Cette journée fût bien réussie, dommage que certains chasseurs ne jouent pas le jeu. Ces manifestations permettent d'acheter du gibier et de tenir notre trésorerie, c'est pour cette raison qu'il faut une réussite totale de tels évènements.

Nous avons organisé un concours de pétanque le 2 août au Puy Chaillaux avec la participation de Michel Bertrand que nous remercions particulièrement pour toute son aide. Nous avons eu de bonnes équipes et les chasseurs se comptaient sur les doigts de la main, dommage encore une fois.

Ces actions seront reconduites pour l'année à venir, à savoir :

Le samedi 30 mai 2015 : 9 H Assemblée générale suivie d'un repas à la salle polyvalente « Les Gorges d'Anzême »

Le samedi 01 août 2015 : au Puy Chaillaux, Concours de pétanque.

Quand à notre budget, il est stable cette année encore grâce à l'augmentation sensible des sociétaires. Nous avons des nouveaux chasseurs à qui nous souhaitons la bienvenue. Les lâchers de petits gibiers ont été identiques aux dernières années.

Petits gibiers qui semblent avoir été relativement convenables cette année. Notre population de lièvre est assez satisfaisante et bien sûr ne parlons pas du lapin.

En ce qui concerne le gros gibier, qui nécessite les moyens d'une bonne équipe, il est bien présent sur notre territoire. Le chevreuil affirme son retour, l'espèce est en progression. Pour le sanglier, il vient nous rendre visite plus souvent que l'an passé et voir même se cantonner un peu. Nous mettons tout en œuvre pour éviter qu'il fasse du dégât sur les terres. C'est vraiment « la bête noire » de 2014.

La population de sauvagine est quasiment la même que la saison écoulée, mise à part quelques renards prélevés supplémentaires. Des journées de déterrage seront réorganisées sur les terrains où les propriétaires nous autoriseront. Notre piégeur et garde chasse, Patrick est à votre service si besoin. C'est un homme très dévoué, volontaire et qui avec ses fonctions veille du mieux qu'il peut sur notre territoire.

Pour conclure, nos remerciements vont à Monsieur Le Maire et son Conseil pour l'aide financière mais aussi matérielle.

Nos remerciements vont à tous les propriétaires et agriculteurs qui nous permettent la pratique de notre loisir sur leurs terres.

Et merci aux quelques chasseurs qui nous aident au sein de l'ACCA, pour leur temps, l'argent et leur bon caractère qu'ils offrent pour le bien-être de tous les chasseurs...

Que cette année vous apporte santé, bonheur et prospérité dans tous vos souhaits. Bonne et heureuse année à vous tous.

Le bureau de l'ACCA.

LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES GRANDS ECOLIERS

DES ANIMATIONS DE PLUS EN PLUS RECONNUES, UN RENOUVELLEMENT DES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION ONT PERMIS DE FAIRE DES DONS IMPORTANTS À L'ÉCOLE POUR L'ACHAT DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS



Quand les clowns, arlequins, princesses et autres envahissent le bourg pour accompagner Monsieur Carnaval à son bûcher !
Quand le Père Noël vient à la rencontre des enfants à Cherfoulaud ! Quand les enfants deviennent acteurs pour la fête de Noël de l'école !

En chaque fin d'année, il y a beaucoup de monde à remercier : les bénévoles, les associations, Monsieur le Maire... tous concourent à faire vivre l'association de parents d'élèves « Les Grands Ecoliers », à travers plusieurs manifestations que nous tenons tous les ans à reconduire du fait de leur grande réussite.

Certaines permettent de récolter des fonds pour alimenter les caisses de la coopérative scolaire, et ainsi permettre aux enfants de l'école d'Anzème de participer à des rencontres sportives et culturelles, mais également de bénéficier de matériels neufs au sein de l'école.

C'est le cas des animations de CHERFOULAUD, les deux derniers dimanches de Décembre. Vous êtes de plus en plus nombreux à venir déguster le bon vin chaud de Sandrine, les gaufres et croque-monsieur faits par les membres de l'association et un bon nombre de membres actifs peu frileux. C'est l'occasion aussi pour vous de récupérer vos commandes d'huîtres et de vin pour vos repas de fête, tout en admirant les belles illuminations du village que Cédric TAILLEVENT et les habitants prennent le soin de disposer.

Peu de temps avant, l'association profite du spectacle de Noël de l'école pour vendre des boissons et organiser une tombola.

Et enfin, vous pouvez nous retrouver sur les différentes foires d'Anzème, où cette année encore, nos grilles permettant de gagner un panier garnis ont eu un fort succès. L'arrivée tardive de l'été 2014 ne nous aura malheureusement pas permis d'organiser le feu de la Saint Jean.

En quelques chiffres, l'année 2014 ce n'est pas moins de 2 000 euros que l'association a récoltés grâce à toutes ces manifestations. Ce sont environ 1 700 euros de dons qui ont été faits à l'école, auxquels nous pouvons ajouter le financement de la licence USEP et l'achat de divers équipements tels que des ballons, des cerceaux...

Outre ces récoltes de fonds, l'association « Les Grands Ecoliers » organise des événements permettant aux enfants mais aussi aux parents de partager des moments conviviaux.

Au début des dernières vacances d'hiver, les enfants vêtus de déguisement en tout genre ont défilé dans les rues d'Anzème, et ont pu voir brûler « Monsieur Carnaval » confectionné par les élèves de maternelle, avant de se retrouver autour d'un goûter offert par l'association.

Ces événements ne cessent chaque année de gagner en notoriété. Néanmoins, l'arrivée de nouveaux parents au sein de l'association a permis d'apporter des idées neuves, et ce sont ainsi de nouvelles animations que nous prévoyons d'organiser pour l'année à venir...

Nous espérons que vous serez toujours autant à nous soutenir et vous souhaitons une belle année 2015 !!

Les membres des Grands Ecoliers

OPERATION D'INCITATION A LA RENOVATION DES FACADES

LE DISPOSITIF D'INCITATION À LA MISE EN VALEUR DES FAÇADES PORTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET DEPUIS 2012 VISE À AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES COMMUNES, À VALORISER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL LOCAL ET L'IMAGE COLLECTIVE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Bénéficiez d'aides financières et d'un accompagnement technique pour votre projet!

L'opération « façades » permet à tout propriétaire qui contribuera à améliorer l'image du territoire en réalisant le ravalement des façades de son immeuble, le changement et la mise en couleur des menuiseries extérieures, de bénéficier d'aides financières et d'une assistance architecturale, technique et administrative.

Le partenariat établi avec le CAUE permet d'apporter un conseil architectural et technique aux propriétaires qui peuvent ainsi prétendre à **une subvention de 40 % du montant HT** des travaux octroyée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Cette aide sera attribuée pour les travaux visibles de la voie publique (toiture, façade, huisseries...) et plafonnée à 4 000 € par projet.

Vérifiez l'éligibilité de votre patrimoine !

Plus de 400 façades sont éligibles sur le territoire de la communauté d'agglomération

- Centre historique de Guéret
- Centres bourgs d'Ajain, Bussière-Dunoise, Saint-Vaury, et Saint-Sulpice-le-Guérétois

Cœurs de village de Glénic, Saint-Christophe, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Eloi, Anzème, Jouillat

Bâtiments éligibles :

- **Bâtiments non vacants, à usage d'habitation** (résidences principales et secondaires)
- **Bâtiments d'architecture traditionnelle non affectés à usage d'habitation mais liés à l'habitation**, notamment les anciennes dépendances, par ex. granges, remises, etc....
- Sur ces immeubles, toutes les **parties des façades visibles du domaine public** en alignement ou en retrait (murs de clôture, pignons y compris) sont concernées si elles sont en accord avec la typologie de la façade principale
- Bâtiments dont la **date de construction est antérieure à 1945** (des exceptions sont possibles pour les immeubles plus récents)



Les **travaux subventionnables** peuvent être le gros œuvre, la toiture, la mise en teinte de l'ensemble, la restauration d'éléments... L'ensemble des interventions sur le bâti traditionnel devront être conformes à la fiche de recommandation technique dressée par le CAUE et validée par la commission des façades.

Un partenariat avec la Fondation du patrimoine

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération façades, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a signé en 2012 une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine, organisme privé reconnu d'utilité publique, dont la vocation est de sauvegarder, valoriser et faire connaître le patrimoine national de proximité privé et public.

Par cette convention, la Communauté d'Agglomération s'engage à participer aux côtés de la Fondation du Patrimoine, au financement d'opérations de restauration de qualité et de mise en valeur d'édifices présentant un intérêt patrimonial situés sur son territoire.

Le Label Fondation du Patrimoine pourra également être demandé par le propriétaire, ce qui lui permettra de prétendre à une subvention supplémentaire et/ou à une défiscalisation de tout ou partie des travaux.

VOS CONTACTS :

Sandra DOMINGUE, Animatrice Habitat
Sérigne SYLLAT, Assistant animateur Habitat

Tel : 05 55 41 04 48

sandra.domingue@agglo-grandgueret.fr

serigne.sylla@agglo-grandgueret.fr

Attention ! Chaque cas étant particulier, il est impératif de se renseigner auprès des services de la Communauté d'Agglomération au préalable. Aucune aide ne sera attribuée si les travaux ont déjà été réalisés.

INFOS DIVERSES

LES BENEFICES DE LA CHARTE FORESTIERE



ENGAGÉ EN MARS 2010, LE PLAN D'ACTION DE LA CHARTE FORESTIÈRE DU PAYS DE GUÉRET S'ACHÈVERA LE 31 DÉCEMBRE 2014. C'EST LE MOMENT DE FAIRE LE POINT SUR CETTE OPÉRATION PARTICULIÈRE

A quoi sert une charte forestière ?

Tout d'abord, répondre à toutes les demandes adressées à la forêt, souvent de manière contradictoire. On parle de « multifonctionnalité » de la forêt :

- les besoins en bois des entreprises, les attentes financières des propriétaires,
- les attentes sociales en matière d'activités de loisirs, de cueillette ou de chasse, de pénétration libre dans les parcelles, de pratiques sportives,
- les enjeux environnementaux pour la protection des espaces, des espèces, de la ressource en eau potable (85 % de l'eau du robinet vient de la forêt),
- la préservation des paysages si chers aux habitants du territoire.

La préparation, puis la mise en œuvre de ce vaste chantier se sont appuyées sur une large concertation avec les communes et les associations utilisatrices de la forêt. Elles ont permis de bâtir un plan d'actions reconnu et envié par d'autres territoires en Europe.

Parmi les actions exemplaires, citons notamment :

- La mise en place d'un mode opératoire pour l'exploitation des bois, véritable outil de dialogue entre les exploitants forestiers et les élus. Ce dispositif est maintenant appliqué sur 80 communes. Il évite les conflits et les dégradations de la voirie.
- Un code de bonne conduite des pratiquants motorisés qui a largement contribué à améliorer les relations entre les motards, les utilisateurs de quads et les autres usagers de la forêt.
- La réhabilitation de sites forestiers à fort potentiel d'accueil du public comme le Puy des 3 Cornes à Saint-Vaury, l'arboretum de Chabrières et le sentier découverte de Chabrières.
- L'enregistrement de chroniques radios hebdomadaires sur l'antenne de France Bleu Creuse avec plus de 170 émissions téléchargeables sur le site Internet du Pays de Guéret.
- La réalisation de nombreux films pédagogiques pour découvrir les techniques forestières et sensibiliser les plus jeunes. La création d'outils pédagogiques pour les enseignants. Le tout, également téléchargeable sur le site du Pays.
- La mise en place d'une exposition itinérante sur la forêt qui a déjà tourné sur 21 communes. L'exposition reste à disposition gratuite des communes et des associations locales.
- La découverte de la forêt par plus de 2 000 scolaires.
- Un programme de formation des élus aux thématiques forestières

La charte forestière ne doit pas s'arrêter en si bon chemin. Elle va certainement être reprise et portée par la communauté d'agglomération du Grand Guéret. Après une courte interruption au premier trimestre 2014. Le territoire aura besoin de toutes les bonnes volontés pour continuer à mettre en œuvre ses objectifs : partager la forêt pour le bien-être de tous ses usagers, mais aussi développer l'emploi et mieux valoriser les bois locaux.

Office National des Forêts

☎ : 05 55 52 05 19 - Mobile - ☎ : 06 23 97 72 17 -

Fax : 05 55 41 84 45 - Mail : laurent.riviere@onf.fr

Espace Internet : <http://www.paysdegueret.fr>

Source : Office National des Forêts

INFOS DIVERSES

LES TIQUES : ADOPTEZ LES BONS GESTES !



Les tiques sont des acariens dont la morsure peut entraîner des maladies, dont la maladie de Lyme. Elles vivent dans les bois et buissons humides et elles attendent sur les hautes herbes, les fougères ou les arbustes qu'un hôte passe. Le risque d'infection est beaucoup plus important au printemps et au début de l'automne. Sa piqûre est indolore et si elles peuvent piquer n'importe où, elles préfèrent les endroits chauds et humides telles : les pliures des coudes et genoux, dans le cou ou sur les pieds...

Évitez les tiques :

- dehors portez des vêtements couvrant les jambes, les bras et le cou.
- Il est également possible d'utiliser un répulsif sur la peau et/ou sur les vêtements.
- Pendant la balade, restez le plus possible sur les chemins et évitez les broussailles

Prévenez la maladie de Lyme :

- Après toute sortie, inspectez-vous minutieusement la peau : plis, dos, tête... la tique peut être très petite.

Si vous avez été piqué par une tique :

Ôtez là avec un tire tique ou une pince à épiler sans appliquer aucun produit sur la tique puis désinfectez.



Si une tâche rouge apparaît plus tard :



Consultez un médecin, c'est peut-être un « érythème migrant », signe de la maladie de Lyme. Cette maladie peut également se manifester par un état grippal (fièvre, courbatures...) sans forcément la présence d'un érythème migrant. Sans traitement précoce, la maladie de Lyme peut devenir potentiellement grave et provoquer douleurs articulaires et musculaires, atteintes neurologiques, paralysie faciale, épuisement...

Source : Association France Lyme

LA CHARTE NATURA 2000 POUR LA PRÉSERVATION DE LA FLORE ET DE LA FAUNE

Le programme Natura 2000, comme son nom l'indique, s'étend à l'ensemble des pays de l'Union européenne mais la façon dont il est mis en œuvre diffère selon les États. Si certains pays ont choisi de mettre en place un dispositif législatif pour assurer le maintien de leur biodiversité, la France a privilégié la voie contractuelle. Ainsi, lorsqu'un ayant droit sur des parcelles abritant des éléments remarquables de biodiversité souhaite entreprendre des actions en leur faveur, il peut bénéficier d'aides pour prendre en charge le coût des travaux. Il suffit, pour cela, de signer un contrat Natura 2000 avec l'État, avec l'aide de la structure animatrice du site.

Dans certains cas, le maintien de milieux naturels ou la préservation d'espèces passe simplement par l'adoption ou la poursuite de bonnes pratiques, n'induisant pas de coût financier pour les propriétaires ou les usagers des parcelles. Ces derniers ont alors la possibilité d'adhérer à la charte Natura 2000 du site et de bénéficier ainsi d'avantages fiscaux. Ils s'engagent alors à respecter une liste d'engagements, variables selon la nature du milieu concerné, et à prendre en compte des recommandations lors de la gestion de leurs terrains au quotidien.

Si vous êtes propriétaire ou locataire de terrains situés dans le site Natura 2000 des Gorges de la Grande Creuse, vous pouvez consulter les renseignements relatifs à la charte du site à l'adresse suivante :



http://www.conservatoirelimousin.com/tl_files/cen_limousin/contenus/Fichiers/natura2000/Charte_gorges_creuse.pdf

Si vous ne disposez pas d'internet, vous pouvez également consulter l'exemplaire de la charte disponible en mairie. Pour toute assistance ou renseignement complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser à :

Yvan GRUGIER, animateur du site Natura 2000
Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin
6 ruelle du Theil – 87510 SAINT-GENCE
05 55 03 29 07 ou ygrugier@conservatoirelimousin.com

En raison de la présence d'espèces animales, végétales et d'habitats naturels protégés à l'échelle européenne, les pentes boisées de la Vallée de la Creuse, de Champsanglard à La Celle-Dunoise, ont été inscrites en site Natura 2000. Ce site, dit des « Gorges de la Grande Creuse », fait partie des 36 sites Natura 2000 retenus en Limousin. Il intègre également les parties les plus aval des Ruisseaux d'Isle, de Chantadoux, de Besse et de la Siauve. En dehors des deux communes citées précédemment, celles d'Anzème, du Bourg d'Hem, de Saint-Sulpice-le-Dunois et de Bussière-Dunoise sont également concernées.

CHEF DE PROJET ROSETTA AU CNES, PHILIPPE GAUDON A PARTICIPÉ À L'AVENTURE SPATIALE DE L'ANNÉE 2014 : LE PREMIER ATERRISSAGE D'UN ROBOT SUR UNE COMÈTE. ISSU D'UNE FAMILLE ANZÊMOISE, NOUS AVONS SOUHAITÉ LE METTRE À L'HONNEUR DANS CE BULLETIN. IL A AIMABLEMENT ACCORDÉ AU MAIRE D'ANZÊME L'INTERVIEW REPRODUITE CI-DESSOUS



Philippe GAUDON a travaillé pendant quatorze ans sur le projet européen Rosetta, de la construction de l'orbiteur Rosetta et de l'atterrisseur Philae jusqu'à leur lancement par Ariane, puis la "croisière" pendant 10 ans dans le système solaire. En 2014, ses équipes utilisent les données de l'observation rapprochée de la comète Chury pour choisir le site d'atterrissage du robot Philae. Elles adaptent les activités scientifiques à réaliser et suivent leur réalisation à plus de 500 millions de kilomètres de la Terre.

Né en 1961 au sein d'une famille d'Anzême, Philippe GAUDON grandit dans la Creuse à Felletin. Baccalauréat C au lycée d'Aubusson. DEUG en mathématique à Limoges, maîtrise de physique à Clermont, DEA et thèse à l'IRAP (Institut de recherche en astrophysique et planétologie/Observatoire Midi-Pyrénées) à Toulouse.

1990, il devient ingénieur-système au CNES (Centre National des Etudes Spatiales) à Toulouse, il travaille sur des projets d'observation de la Terre et des satellites espion pour l'armée. Fin 2000, il passe sur la mission Rosetta, d'abord comme ingénieur système, puis responsable du segment sol et chef de projet en août 2004.

Marié à Chantal, une Felletinoise, il est le père d'Étienne, Ariane et Antoine, 29, 26 et 24 ans.

AF : C'est une fierté pour la Creuse et en particulier Anzême où vivent vos parents à Ventenat et un de vos frères, Stéphane, conseiller municipal, qu'un Creusois et des sociétés creusoises se distinguent ainsi dans ce projet Rosetta. Avez-vous un message particulier pour les Creusois qui, dit-on, ont trop souvent tendance à ne pas assez se valoriser ?

PG : Être en Creuse n'est pas un handicap. Avec les moyens actuels de communication, les distances se sont raccourcies, la Creuse n'est pas plus isolée qu'une autre région. Rien n'empêcherait une personne par télétravail ou une entreprise à participer depuis la Creuse à un projet comme celui-là. Les médias, très parisiens, ont trop tendance à renvoyer sur le ton de la plaisanterie une image caricaturale de la Creuse. Heureusement, la télévision nous présente aussi les avantages du département, telle qu'encore récemment les émissions "Des racines et des ailes", qui a montré les paysages magnifiques du bocage creusois, ou "Questions pour un champion" dans laquelle j'ai vu briller les lycéens du lycée Pierre Bourdan. Cela va rétablir la réalité et donner envie de venir découvrir la Creuse. Vraiment, les Creusois n'ont aucune raison de se sous-estimer. J'ai d'ailleurs commencé mes études à Felletin puis au lycée d'Aubusson avant que ma passion de l'espace et de l'astronomie ne me pousse à m'éloigner.

AF : Un petit mot sur Anzême et ce que cette commune représente pour vous.

PG : Je connais Anzême par cœur et particulièrement le village de Ventenat où je venais passer quasiment tous les week-ends et les vacances scolaires chez mes grands-parents maternels. J'y ai appris à conduire le tracteur, faire les moissons sur la moissonneuse-batteuse, les foins à l'ancienne avec les rouelles, monté les bottes dans les barges. J'ai appris installer la charrue derrière le tracteur, faire les clôtures, couper le bois... Je pourrais être un vrai agriculteur creusois à l'ancienne ! Je m'en félicite et j'aime garder ce rapport de proximité à la nature. C'est essentiel pour moi.



AF : Pouvez-vous nous expliquer succinctement en quoi consiste le projet Rosetta et quelles avancées et informations en sont attendues ?

PG : L'objectif est d'aller explorer le corps d'une comète et de l'observer se transformer au fur et à mesure qu'il se rapproche du soleil. Ce "noyau" de quelques kilomètres est très vieux, il date des débuts du système solaire, il y a 4,5 milliards d'années. Cette observation doit permettre de connaître quels étaient les composants du système solaire avant même sa formation.

On pense également qu'une fois formées, les planètes, dont la Terre, ont été bombardées par les comètes constituées principalement de glace et que ce sont donc ces dernières qui ont amené l'eau mais aussi d'autres éléments sur Terre.

Le deuxième objectif était donc de vérifier si la comète 67P/Tchourioumov-Guérassimenko (surnommée Tchouri par les médias) avait une eau proche de celle des océans terrestres et on vient d'avoir la réponse que ce n'était pas le cas.

L'eau de la Terre provient donc d'autres types de comètes ou autres corps, tels que les astéroïdes.

ACTUALITE



AF : Dans un projet d'une telle envergure et de long terme, on peut aussi vivre quelques moments de doute ou d'incertitude. En avez-vous un exemple en mémoire en particulier ?

PG : Le plus grand moment d'incertitude a été le réveil de la sonde le 20 janvier 2014 car on l'avait vraiment éteinte pendant longtemps et bien qu'elle ait été conçue pour résister au froid et supporter une longue veille, le suspense était bien présent. En plus la sonde a mis 3/4h de plus que prévu à se reconfigurer et là, la pression commençait à monter ! En cas de panne, c'était 95 % de la mission qui aurait pu être perdue. Le deuxième grand événement a été bien sûr le jour de l'atterrissage du robot Philae le 12 novembre 2014 car même si on a bien touché le sol à l'endroit prévu à 100m près, ce qui n'avait pas été prévu, c'est qu'il ait rebondi deux fois avec le risque que ces autres atterrissages se passent mal. Mais c'était un peu moins stressant que précédemment car 80 % de la mission était toujours réalisable par la sonde Rosetta restée en orbite.

AF : Le balai médiatique de ces dernières semaines a-t-il été facile à gérer pour vous et votre équipe ?

PG : J'espère que cela a été plus facile à gérer pour l'équipe que pour moi ! En effet, j'ai cherché à les protéger des nombreuses sollicitations car quand on travaille à suivre les activités très pointues de Philae pendant 4 jours 24 h sur 24, c'est dur de faire à la fois de la communication et de la technique. Le chef du centre spatial de Toulouse et moi-même nous sommes donc répartis l'essentiel des interventions au niveau médiatique.

AF : L'information et la sensibilisation de la population à de telles aventures scientifiques est-il quelque chose d'important ?

PG : Oui et d'ailleurs si les journalistes s'y intéressaient, c'est que les gens s'y intéressaient eux-mêmes. Il était donc fondamental de faire passer le message. Avec Rosetta, on remonte dans le passé, aux origines de la Terre. C'est important que tout le monde connaisse ces découvertes et que les futurs étudiants, chercheurs, ingénieurs sachent qu'il y a encore des choses passionnantes à faire, des robots à imaginer et construire pour répondre à d'autres questions et avancer dans la compréhension de nos origines. De futurs petits creusois seront peut-être amenés à travailler sur d'autres missions comme celle-là !

AF : Jeune, vous rêviez d'être astronome. Est-ce qu'avec ce projet, vous avez touché du doigt votre rêve ?

PG : Tout à fait, je suis extrêmement chanceux d'avoir pu concrétiser mon rêve. C'est presque un miracle puisque je m'en étais éloigné après mon doctorat pour être astronome en me convertissant en ingénieur informaticien puis ingénieur système avant de revenir à ma passion en devenant chef d'un projet d'astronomie et planétologie. Rosetta restera la mission de ma carrière. J'ai mêlé la technique et l'astronomie avec un peu ce côté Christophe Colomb qui découvre une nouvelle terre.

AF : Après ce succès de la mission, je suppose que l'année 2015 sera encore une année de travail intense ?

PG : Cela va dépendre du prochain réveil de Philae car à cause des rebonds, on a atterri sur l'hémisphère sud de la comète qui est actuellement mal éclairé. Pour le moment, Philae ne dispose que d'1,5 H d'ensoleillement sur une rotation de 12 H donc elle se recharge très peu. Mais en avril, on disposera de 6 H de jour pour 6 H de nuit. On espère ainsi un réveil de Philae au printemps 2015 et donc la reprise des communications. L'autre partie de mon travail est de financer et de suivre la douzaine de laboratoires scientifiques et la centaine de scientifiques français qui travaillent sur la mission de l'orbiteur européen Rosetta et du robot-atterrisseur Philae. Ce travail continue et en 2015 je vais aussi commencer à m'intéresser à d'autres projets.

AF : Je vous remercie et vous souhaite une très bonne année 2015 avec encore plein de réussite et de satisfactions personnelles et professionnelles.



« AUTOUR DU PUIITS » ARTICLE D'HENRI DELIGNY PARU DANS LE MONDE DU 13 JANVIER 1971. IL Y EST QUESTION DU VILLAGE DU THEIL, DE SES HABITANTS, DES PROBLÈMES LIÉS À L'APPROVISIONNEMENT EN EAU, DE DÉSERTIFICATION DE NOS CAMPAGNES, D'AIDES DE L'ÉTAT... 44 ANS APRÈS LES PRÉOCCUPATIONS ET LES SUJETS DE DISCUSSION N'ONT GUÈRE CHANGÉ !



La voiture chaloupe entre les murs de pierre ourlés de fougères. Envahie par l'oursin des peloux, qui libèrent leurs châtaignes, la route s'enfonce sous une voûte, où le frêne jette des reflets cuivrés et tremblants dans le drap sombre des chênes et des châtaigniers. Passé le pont, à la croisée des routes, la borne indique que Guéret est à 18 km. D'un coup de rein, la voiture se hisse sur la croupe. Le bocage couturé de haies descend en ondulations vers la brisure de la vallée, d'où émerge Anzême sur son escarpement.

Le Theil est au bout du chemin. L'un de ses six mille hameaux de la Creuse (156 876 habitants) ; il fait partie de la commune d'Anzême, dont les 808 administrés se répartissent dans vingt et un villages. Le recensement indique huit maisons au Theil. En fait, il reste trois feux.

« Chez les Leblanc, ils sont sept. Quatre chez François. Et nous, on est cinq », dit Mme Guerrier. Elle aligne des verres sur la table, dans la cuisine pavée de granit, où l'âtre consume des quartiers de chêne. Thérèse, la bru, apporte la cruche d'eau et deux bouteilles : sirop et pastis.

L'eau ! Le puits ! Seul point d'eau potable, le puits communal. « On a tellement pêché dedans qu'on ramenait du sable ». Et puis, les gosses du voisin n'ont pas appris à enrrouler la chaîne autour de l'axe. « Alors, dans la descente, le seau frotte les parois et salit le puits », explique Bérot, le fils, qui a repris les terres du père, maintenant à la retraite avec l'indemnité de départ. La quarantaine passée, il a épousé cette année, après la fenaison, Thérèse, qui était comptable à Roubaix : une union qui fait suite à l'amitié de deux générations, née dans les tranchées sous Verdun, éprouvée par l'exode des Nordistes en Creuse, confirmée par les retrouvailles des vacances.

L'été, la population double à Anzême. « Les Parisiens viennent chercher le meilleur air. Et quand il y aura l'eau les maisons qui sont abandonnées ou en ruines se vendront ».

Adduction : le département est l'un des plus en retard. Les ressources naturelles sont nombreuses, d'où la répartition du peuplement en hameaux, mais dans ce terrain granitique le débit des sources tombe vite, surtout entre les deux vallées des Creuses, où l'érosion au cours des ères a abaissé le niveau de la nappe.

« C'est le problème numéro un, dit le docteur Chervy, jeune conseiller général socialiste de Saint-Vaury. Quand il faut vivre avec un puits à 50 mètres de la maison et que l'eau n'est pas très, très bonne... on s'en aperçoit maintenant que les Parisiens viennent en vacances par ici et achètent de vieilles maisons ».

« La première chose qu'ils font, dit M. Cornette, maire de Bonnat et président du syndicat intercommunal d'adduction de la vallée de la Creuse, c'est l'analyse du puits. Neuf fois sur dix, la consommation est déconseillée. Je sais bien : autrefois, on la buvait. Mais aujourd'hui... ».

« Les gens d'ici sont immunisés, explique le docteur Chervy, mais chez les vacanciers, on constate parfois de petites coliques, etc. L'hygiène dans les fermes ? Quand, au cours d'une visite, je me lave les mains, on puise dans le seau avec la gamelle ».

« Il y a vingt ans, dit M. Chandernagor, député socialiste et maire de Mortroux où l'adduction est achevée, il fallait supplier les maires pour qu'ils envisagent la construction d'un réseau. Aujourd'hui, les crédits sont insuffisants »

On s'attable autour du garenne rapporté de la chasse, dimanche, par Bérot et son frère, qui travaille à Guéret aux magasins militaires ». Servez-vous donc mieux !, commande Mme Guerrier mère. Moi je préfère le lapin du clapier. Toute cette sauvagerie, ça sent toujours un peu... et reprenez des champignons. Nous, nous sommes en chemin d'en manger d'autres. »

La salade est verte. Thérèse l'a attendrie avec de l'huile chaude et relevée de lardons.

« Elle a poussé par le sec, explique sa belle-mère. C'est une chicorée, scarole bien sûr ! Mais on dirait de la cornette. D'habitude, elle tourne comme des feuilles de chou. Avec la sécheresse, elle monte en bouteille au lieu de s'étaler. »

Le département a besoin d'eau pour survivre : son classement en zone d'action rurale a doublé le rythme des travaux.

« Il n'est pas sûr du tout, dit M. Pauly, président du conseil général, que l'aide de l'Etat, en francs constants, soit aussi importante qu'il y a dix ans ».

A cette époque, un inventaire des ressources a été entamé. L'eau jaillissante et bleutée, dont seule les laines de Lurçat fixent la transparence, n'est pas encore polluée dans les rus. Faillait-il capter les sources, comme le proposaient certains conseillers municipaux ? Ou, selon l'avis du génie rural, traiter l'eau de la rivière ?

« Des villages pouvaient être desservis à peu de frais, affirme M. Maurice Pissaloux, conseiller municipal de Jouillat. Plus courts, les réseaux auraient été en place rapidement. Par exemple, le Pouilloux fournit à Bonnat, depuis 1906, une eau réellement bonne. Ce château d'eau naturel, il suffisait de le ceinturer. Avec l'usine du Bourg d'Hem, les gens auront de l'eau propre, oui ! Dire qu'elle aura bon goût... on boit déjà de l'eau de javel toute l'année, disent les vacanciers. »

Reproches à l'adresse de l'administration : technocratie, perfectionnisme, désintérêt pour les coûts. Au conseil du syndicat intercommunal, on se juge ligoté par le déblocage des crédits.

Devant les tables qui tapissent un mur de son bureau, au premier étage de la chambre d'agriculture de Guéret, M. Courtin, ingénieur en chef du génie rural, hausse les épaules. Les collectivités locales ont à prendre leurs responsabilités. « mais que dirait-on si les réseaux étaient à sec une année sur trois ? Selon que l'eau arrive au robinet ou qu'on la tire du puits, on en consomme plus ou moins. »

« C'est vrai même pour les bêtes, dit Bérot en repassant le fromage. Regardez chez Maurice. Cette année, avec une pompe sur le puits, ils ont installé des abreuvoirs automatiques dans les étables. Eh bien, les bêtes ne veulent plus boire l'eau des chemins ! »

UN PEU D'HISTOIRE

De toute façon, dit Mme Guerrier, quand les mares sont sèches, il faut donner à boire à l'étable, et alors les seaux, ça défile. Jusqu'au jour où il faut rationner même les gens. »

« Enfin, ça ne nous dit pas quand on aura l'eau ici », soupire Thérèse qui sert une part de gâteau à son mari.

Quelles pensées meublent le silence qui se prolonge ? Peut-être volent-elles vers la maison de la ville que Thérèse a quittée : l'eau sur l'évier, la salle de bains, le chauffage au mazout. Mme Guerrier secoue les bûches de l'âtre.

Le crayon de M. Courtin court sur les cartes. Il suit les traits rouges et bleus, saute les pointillés, évite les hachures. Pour ses neuf communes, le syndicat de la vallée de la Creuse a arrêté un projet de 9 millions. La première tranche a permis de construire l'usine et un embryon de distribution. La seconde, maintenant définie, alimentera les bourgs. Le maillage du secteur se répartira entre les trois tranches ultérieures. L'Etat qui finance 40 à 45 % des projets, favorise le démarrage des syndicats.

« A Saint-Sulpice, dit M. Morlon, maire d'Anzême, l'adduction est commencée depuis dix ans et il y a encore deux tranches à réaliser. »

« Pour en finir au plus vite, dit le directeur du génie rural, aux mieux à la fin du VI^{ème} plan, il faudrait doubler les investissements. Raisonnablement, dans dix ans... »

« Il est à craindre, commente M. Roussillat, qui fut vice-président du conseil général, que l'eau n'arrive dans les hameaux qu'après leur abandon. Déjà, dans le passé, pour l'électricité... il n'y avait plus personne au bout de la ligne que les officiels inauguraient. »

« L'école d'Anzême, dit le maire sur les trilles d'un canari, avait autrefois quatre classes. Aujourd'hui, avec quatorze élèves, c'est dur. »

Depuis le début du siècle, la Creuse a perdu 40 % de sa population. Le retour au pays des retraités ne compense par l'hémorragie des jeunes : mille à mille cinq cents départs chaque année. La plupart des techniciens formés dans les collèges s'exilent.

« Regardez Michel, chez les François, dit Mme Guerrier. Il vient de passer un examen à Limoges. Il attend une place aux chemins de fer. »

La Creuse exporte sa main-d'œuvre, conserve et attire les « vieux » au point que le non-renouveau de la population inquiète plus que l'exode.

« J'ai fait vingt mariages cette année, dit le maire de Bonnat. Deux couples sont restés du pays. »

Pourquoi les autres sont-ils partis ? Pour l'épousée, le départ était presque une clause du contrat. Un Creusois à la terre n'a guère de chances de se marier. Ah ! S'il était gendarme ou facteur... Pour exploiter la terre sans réduire leur femme en esclavage, les jeunes ruraux ont un mot : remembrer. Autre querelle !

Plus de la moitié de la population active de la Creuse est encore occupée aux champs (France : 15 %) et plus de la moitié des agriculteurs ont passé la soixantaine. Ils vivent sur quelques hectares, les enfants « casés » à la ville : « laissez-nous crever en paix ! »

Même opposition chez les propriétaires qui n'exploitent plus eux-mêmes mais entendent transmettre « le bien de la famille ». D'où la revendication des jeunes : que la terre soit traitée comme un outil de travail et non un bien, objet de spéculations. Pour remembrer, il faut consulter le tenant du plus petit potager, dans la commune. Avec une majorité d'électeurs âgés, le maire n'est guère tenté de faire approuver cette délibération.

« L'approche des élections n'est jamais favorable, dit M. Courtin, mais à raison de 4 000 à 5 000 hectares par an, nous avons remembré plusieurs communes. Tous les crédits sont utilisés, contrairement à ce que certains racontent. Mais il est vrai que l'opposition des Creusois freine souvent le remembrement, plus encore que le manque d'argent ».

Acceptée, subie ou voulue, la restructuration s'opère au fil des ans avec l'effacement des agriculteurs âgés. De 1954 à 1967, les vingt-quatre mille exploitations se sont réduites à seize mille et il n'y en aura plus que huit mille en 1980. Ceux qui tiendront jusque là seront tirés d'affaire. Mais avec moins de 20 hectares - une exploitation sur deux - comment tenir ?

« S'agrandir ? » dit Bérot rêveusement.

Au début du siècle, Le Theil était le siège d'un grand domaine. En témoignent les ruines des bâtiments.

« Quand le domaine a été partagé, explique Bérot, chacun a pu s'agrandir. Maintenant, on se retrouve tous au même niveau. Et on attend. Au tour de qui ? Eux ? Nous ? Ah ! Dans dix ans, bien sûr... »

« Dix ans ! Dix ans pour l'eau ! Dix ans pour travailler ! On ne peut pas attendre dix ans pour vivre », éclate Thérèse.

Elle sert le café dans les verres. On a décidé de ne pas faire de manières. Mme Guerrier avait proposé de sortir les tasses en porcelaine du buffet. Bérot envisage une activité complémentaire. « Elever des porcelets, il faudrait de l'eau. Aller ailleurs, faire du mouton, peut être ? Le mouton, c'est sa spécialité.

« Ou quitter la terre, dit Bérot. Il y a du travail en ville pour les Algériens. Je peux faire comme eux. »

« Non !, réagit avec vivacité M. Courtin, au génie rural. Pas d'accord ! Ce n'est pas le manque d'eau qui fait partir les Creusois. Ca devient un chantage. Les gens ont vécu avec leur puits pendant des générations. » Même les habitudes des bêtes changent, observe Alexandre. Elles sont comme les gens. Elles deviennent difficiles. Vous ne leur ferez plus manger ce qu'elles mangeaient autrefois. Dans ma jeunesse, on menait les moutons dans les communaux des côtes de la Creuse. C'était complètement dénudé, au temps que je vous parle. On y passait avec les bêtes. On ramassait la fougère, qui était courte, pour la litière. Maintenant, les moutons refuseraient d'aller dans les côtes. Les communaux se sont reboisés tout seul et vous n'y passeriez plus. »

« Nettoyer les côtes ! dit Bérot. Déjà, je n'ai pas eu le temps de faire toutes les semailles. Il faudra mettre en orge après l'hiver. » L'hiver, les journées écourtées sont occupées par les sorties du bétail. « Promener les moutons en janvier, c'est la santé, dit Alexandre. Pour la bête et pour celui qui la mène. »

« Nous irons promener les moutons », dit Thérèse à Bérot. Elle prend le seau et va chercher de l'eau au puits pour la vaisselle.

